



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté

ENTRE

Lannion-Trégor communauté

Représenté par son président Joël LE JEUNE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,
Ci-après désigné par « LTC »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes d'Armor,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Table des matières

Préambule.....	1
Article 1 - Objet du contrat.....	4
Article 2 – Synthèse du diagnostic territorial.....	6
Article 3 – L’ambition du territoire.....	6
Article 4 – Les orientations stratégiques.....	6
Article 5 – Le Plan d’action.....	10
5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	10
5.2. Les actions de coopération interterritoriale.....	14
5.3. Identification des projets et inscription au CRTE.....	17
Article 6 : modalités d’accompagnement en ingénierie.....	17
Article 7 - Engagements des partenaires.....	18
7.1. Dispositions générales concernant les financements.....	18
7.2. Lannion-Trégor Communauté.....	18
7.3 L’Etat, les établissements et opérateurs publics.....	18
7.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	19
Article 8 – Gouvernance du CRTE.....	20
8.1. Le comité de pilotage.....	20
8.2. Le comité technique.....	21
8.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	21
Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE.....	21
Article 10 - Résultats attendus du CRTE.....	22
Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	22
Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	22
Article 13 - Résiliation du CRTE.....	22
Article 14 – Traitement des litiges.....	23
Sommaire des annexes.....	24

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Précisément, LTC s'est engagé en début de mandat dans l'élaboration d'un projet de territoire tel que présenté à l'article 3.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

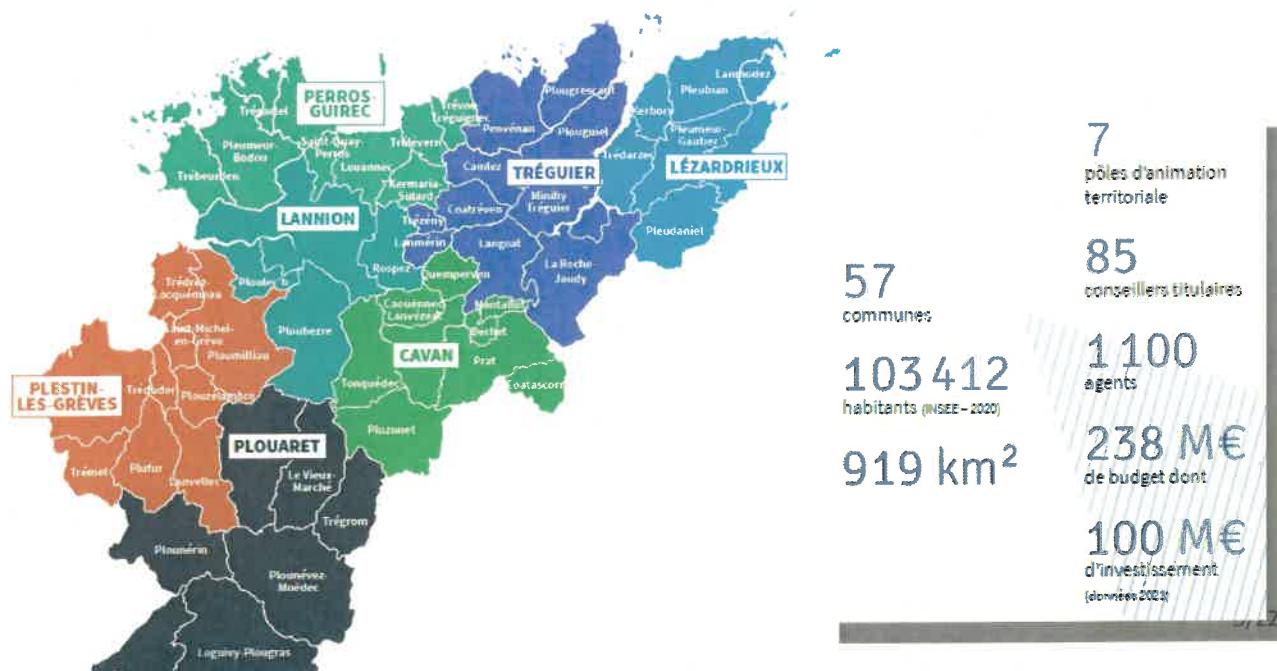
La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs et collectivités.

Présentation du territoire signataire



Transférées par la Loi ou par la volonté des communes membres, les compétences de Lannion-Trégor Communauté se sont progressivement étoffées. Conformément au cadre juridique, l'Agglomération a adopté un socle de compétences obligatoires (*), complétées par un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives. Ces dernières s'exercent sur tout ou partie du territoire.

ENVIRONNEMENT

La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)*

La gestion des ordures ménagères et le tri sélectif*

L'eau et l'assainissement*

ÉCONOMIE – FORMATION

Le développement économique*

Le soutien au commerce local*

La promotion du tourisme *– via l'Office du Tourisme Communautaire (OTC)

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

AMÉNAGEMENT – MOBILITÉS

L'aménagement de l'espace communautaire*

Les transports*

La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Les équipements ferroviaires du territoire (aménagement des abords des gares)

L'aménagement numérique du territoire

HABITAT – SOLIDARITÉ – SPORT ET CULTURE – COOPÉRATION

La politique de la ville dans la communauté*

L'équilibre social de l'habitat*

Les aires d'accueil des gens du voyage

L'action sociale d'intérêt communautaire - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La petite enfance, l'enfance-jeunesse - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Les espaces France Services et les Maisons de service au public (MSAP)

Les Maisons de santé

Les équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire

La coopération décentralisée

Article 2 – Synthèse du diagnostic territorial

La synthèse du diagnostic portant sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté est disponible en annexe n°1. Il est complété par un bilan écologique.

Article 3 – L’ambition du territoire

L’extension géographique de LTC suite aux différentes fusions territoriales et la prise de nouvelles compétences, ont amené le Conseil communautaire, renouvelé en juillet 2020, à élaborer un nouveau projet de territoire pour fédérer l’action intercommunale des 57 communes membres, autour d’un projet politique ambitieux et solidaire. Il est construit autour d’enjeux partagés et identifiés de manière collective lors d’une phase de concertation de plus de 5 mois avec de nombreux acteurs du territoire : élus communautaires et maires du territoire, membres du Conseil de développement représentant la société civile, élus communaux membres des commissions thématiques de LTC et du Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS), directeurs et secrétaires de mairie, techniciens de LTC.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Trégor constitue le socle du Projet de territoire « Cap 2040 ». Adopté en février 2020, celui-ci détermine pour les 20 années à venir la manière avec laquelle les différentes fonctions qui intéressent les Trégorrois (habitat, économie, commerce, équipements et services, etc.) sont amenées à se déployer sur le territoire, tout en préservant et valorisant les richesses environnementales et patrimoniales qu’il abrite. Le SCoT fixe un certain nombre d’orientations « cadre » en matière d’aménagement qui ont guidé la réflexion de l’élaboration du Projet de territoire « Cap 2040 ».

Les éléments de diagnostic et les enjeux issus du SCoT ont été enrichis par l’apport des participants aux différentes instances de réflexion et de dialogue mises en place spécifiquement pour l’élaboration du Projet de territoire. Les travaux de l’ADEUPa sur l’Ouest Breton en transitions ont été partagés dans ce cadre, permettant aux Trégorrois de se représenter ce que pourrait être le territoire et son environnement élargi à l’horizon 2040.

L’ensemble des domaines d’action de l’Agglomération et des secteurs couverts par le projet de territoire a pu ainsi être nourri d’apports complémentaires au SCoT.

Aligné sur l’horizon temporel du SCoT du Trégor et de la Breizh COP (2040), ce nouveau projet fixe donc un cap à moyen et long terme qui dépasse la période du mandat communautaire. Cette perspective permet de se projeter dans un monde qui évolue vite, marqué par de multiples transitions d’ordre démographique, social, économique et environnemental, qu’il est nécessaire de prendre en compte dès à présent.

Ce travail collectif a permis d’élaborer l’armature du nouveau projet de territoire autour de 5 défis : deux défis transversaux qui sous-tendent l’ensemble des politiques de l’Agglomération (autour des notions de démocratie locale et de transition écologique) et trois défis thématiques (économie, aménagement de l’espace & mobilités, solidarités). Le nouveau projet de territoire de LTC sera soumis à l’approbation du conseil communautaire de LTC lors de sa réunion du 29 juin 2021.

C’est sur la base de ce nouveau projet de territoire, que les orientations du présent contrat ont été construites.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques et axes d'intervention suivants, qui s'appuient sur quatre des cinq défis du Projet de territoire « Cap 2040 » :



Le défi du projet de territoire intitulé « Vivre la démocratie locale en Trégor », s'écarte en effet du champ d'action du CRTE, qui vise principalement à soutenir les projets d'investissement. Il traite en effet de l'animation territoriale (relations communes – communauté) et de l'intégration de l'expertise citoyenne dans l'action communautaire.

Les orientations et axes d'intervention du CRTE peuvent être décrit comme suit :

● Orientation 1 : Préserver et valoriser l'environnement

La préservation et la mise en valeur de l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire. Le développement économique et social, l'urbanisme et l'habitat, les mobilités doivent intégrer cette dimension environnementale. Les actions menées jusqu'à présent ont permis :

- D'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières et du littoral, de protéger les espaces naturels
- D'accompagner les agriculteurs dans la transition écologique
- De réduire les déchets, de mieux les trier et les valoriser
- De poser les bases d'un territoire résilient à travers un Schéma de Cohérence Territorial ambitieux.

Il s'agit désormais, pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et ses effets, d'accélérer les transitions engagées pour limiter l'impact des activités humaines, tant sur la ressource en eau, que sur la biodiversité, ou le bilan carbone du territoire. Les plans stratégiques et opérationnels en cours d'élaboration à la signature du contrat, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Plan de mobilité et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), prendront en compte ces enjeux et guideront les politiques publiques, l'objectif étant, au-delà des actions menées par l'Agglomération, de mobiliser, d'entraîner et d'accompagner les Trégorrois dans l'évolution des pratiques et des modes de vie.

Concrètement, le territoire sera amené à intervenir sur les axes suivants :

➤ Axe 1.1 Diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Seront notamment concernés les projets de rénovation énergétique du bâti public et le développement des énergies renouvelables de toutes natures : chaufferies bois et réseaux de chaleur, développement du solaire thermique, développement également du solaire photovoltaïque, etc.

➤ Axe 1.2 Réduire et valoriser nos déchets

Le travail à mener dans ce domaine recouvre tout autant des opérations de modernisation de certaines déchèteries que des initiatives concernant le tri à la source des bio-déchets, le broyage des déchets verts à domicile, etc. Ces opérations seront déployées en cohérence avec le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en cours d'élaboration à la date de signature du CRTE.

➤ Axe 1.3 Préserver et valoriser nos ressources naturelles

La ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif. Les capacités épuratoires des systèmes d'assainissement seront renforcées par un ambitieux programme de travaux sur les réseaux et les stations d'épuration afin de répondre aux besoins de développement du territoire tout en préservant la qualité de l'eau du littoral et des rivières. Des projets pourront également traiter les enjeux identifiés en matière d'eau potable, d'eaux pluviales, et plus globalement de toutes les questions liées à la transition écologique.

● **Orientation 2 : Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois**

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est situé entre les deux métropoles bretonnes de Rennes et Brest. C'est un territoire atypique et riche d'un tissu entrepreneurial très complet. Son profil particulier composé de multiples facettes économiques est propice à l'innovation, notamment par les croisements de filières.

Afin de maintenir la dynamique économique trégorroise, face à une concurrence régionale, nationale et internationale, LTC souhaite consolider et faire progresser les filières majeures de son territoire afin de développer les emplois locaux, dans le cadre des nouvelles exigences nationales ou régionales (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET, Stratégie de spécialisation intelligente - S3 ...).

LTC affirme la force et l'originalité de son territoire autour des hautes technologies, du tourisme, de l'agriculture et de l'économie maritime et de l'économie de proximité ; activités renforcées par la richesse des autres secteurs économiques.

Concrètement, le territoire sera amené à intervenir sur les axes suivants :

➤ 2.1 Soutenir et accompagner le développement économique du territoire

Le volontarisme de LTC en matière de soutien à la dynamique de développement économique est un marqueur fort du territoire. LTC poursuivra son action en faveur des filières économiques les plus emblématiques du territoire, tout en veillant à favoriser la diversification et le développement de toutes les filières. Des nombreux projets viendront soutenir cette ambition, sur le parc immobilier existant de LTC (requalifications, restructurations) mais aussi sous forme de constructions d'hôtels d'entreprises, d'extensions d'espaces d'activité, d'appui aux acteurs économiques du territoire, etc.

➤ 2.2 Renforcer l'offre touristique sur tout le territoire, tout au long de l'année

Le Trégor est doté d'un patrimoine naturel, architectural et immatériel remarquable. Le tourisme est l'un des moteurs de l'économie locale. Divers projets permettront de soutenir le développement d'un tourisme durable, répondant à des besoins variés, en s'appuyant sur des complémentarités à renforcer entre les communes littorales et rétrolittorales.

➤ 2.3 Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le territoire soutiendra les pôles de recherche de haut niveau et les centres technologiques, l'expérimentation, l'incubation, etc. dans des domaines qui contribuent à la vitalité du territoire, tels que la photonique, les technologies numériques, etc. et au travers de programmes tels que le Contrat de Plan Etat-Région.

● Orientation 3 : Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités

LTC se donne pour objectifs de favoriser des mobilités internes plus vertueuses pour l'environnement, en améliorant sa connexion aux grands axes de communication et aux pôles d'échange. La diversification des moyens de transport, le développement des services numériques et l'amélioration de l'accessibilité doivent permettre de réussir ces défis, par une planification conçue à l'échelle du bassin de vie.

Il convient d'abord d'aménager l'espace de manière à prévenir un certain nombre de déplacements contraints. Pour cela, LTC doit proposer une offre de services qui réponde à la diversité des attentes de ses habitants, à l'évolution de leurs modes de vie, en les envisageant pour chacun d'eux aux échelles pertinentes.

Les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie consommée par les transports doivent être réduites. Cela passe par le report d'une partie du trafic réalisé seul en automobile vers des moyens de transport faiblement émetteurs ou neutres. La communauté d'agglomération peut le favoriser en développant l'offre de transports en commun, sa compétitivité par rapport à la voiture et son interopérabilité. Elle doit aussi accompagner le développement des véhicules propres et des mobilités douces, en maîtrisant l'étalement urbain, et promouvoir des mobilités partagées.

L'accessibilité au Trégor et la sécurité des circulations internes doivent être améliorées. Le véhicule individuel ne doit pas être écarté du bouquet des solutions de mobilité, car le territoire est marqué par un habitat dispersé séculaire qui oblige beaucoup de ménages à y recourir. Appelé à développer ses coopérations territoriales vers l'Ouest breton, LTC doit aussi compléter ses connexions avec les grands axes d'échanges et de communication.

LTC doit enfin contribuer à accélérer le développement des infrastructures numériques sur son territoire, et accompagner l'évolution des usages du numérique à travers une approche respectueuse des besoins des différentes composantes de la population.

Concrètement, le territoire sera amené à intervenir sur les axes suivants :

➤ 3.1 Aménager un territoire équilibré autour des centralités

Cet axe d'intervention couvre notamment l'OPAH RU en cours dans les communes de Lannion et Tréguier, intégrée à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en cours de mise en œuvre et déclinée à travers le programme Action Cœur de Ville (le programme Petites Villes de Demain ayant vocation à s'y intégrer à terme), mais également les opérations favorisant la revitalisation des centralités (aménagement de l'espace public, services au public, habitat, commerce, mobilité...). Ces opérations pourraient donner lieu à l'émergence de projets variés visant à offrir un niveau de service satisfaisant au public et à la population sur l'ensemble du territoire en favorisant la complémentarité et l'équilibre conformément à l'armature territoriale définie par le SCoT.

➤ 3.2 Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire

Il s'agira de développer l'ensemble des solutions de mobilité faiblement émettrices de gaz à effet de serre et les services liés à ces solutions novatrices. Les actions à mener sont nombreuses : projets en faveur de la multi et de l'intermodalité, acquisition de véhicules et de vélos électriques, covoiturage, projets d'infrastructure en lien avec le schéma communautaire de développement des pistes cyclables, etc. Par ailleurs, des projets d'amélioration de circulations internes et externes du territoire seront à considérer, à l'image de la construction d'un nouveau pont aval à Lannion, ou d'une solution de contournement du bourg de Ploubezre.

➤ 3.3 Développer le numérique et ses usages

LTC s'est impliqué de longue date dans le déploiement d'un réseau de la fibre optique sur son territoire, dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis. En parallèle de cet aménagement des infrastructures numériques, le territoire prévoit le développement des usages du numérique, en premier lieu pour l'accès aux services gérés par les collectivités du territoire. Qu'il s'agisse de services du quotidien, de culture, de loisirs, les applications potentielles de la dématérialisation sont nombreuses, et devront être déployées en tenant compte des problématique d'accessibilité, dans une logique inclusive.

● Orientation 4 : Vivre solidaires

Si le principe de solidarité sous-tend l'ensemble des politiques mises en œuvre par LTC, il est le moteur des actions à mener en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'accompagnement de tous les publics (enfant, jeunes, seniors, familles, personnes vulnérables) et d'accès aux services.

Cette orientation répond aux transitions démographiques et sociétales que connaît le Trégor, notamment le vieillissement de sa population avec une progression importante et rapide des problématiques de dépendance. Elle met la solidarité au cœur de trois axes d'intervention à développer dans les années à venir : la politique de l'habitat qui devra répondre aux besoins de tous et aux exigences écologiques, la cohésion sociale et le développement sportif et culturel du territoire .

Concrètement, le territoire sera amené à intervenir sur les axes suivants :

➤ Axe 4.1 Offrir un habitat performant et solidaire

Cet axe d'intervention du CRTE traitera des initiatives et projets visant à développer l'adéquation entre l'offre d'habitat sur le territoire et des besoins en évolution, dans un contexte démographique marqué notamment par le vieillissement, mais aussi par l'évolution de la structure familiale et des parcours résidentiels. Les opérations valoriseront prioritairement l'habitat existant et le renouvellement urbain pour limiter l'étalement et la consommation d'espaces agricoles et naturels. Elles favoriseront également une amélioration des performances énergétiques du parc de logement et son adaptation à la diversité des besoins de la population dont les publics spécifiques (Gens du voyage, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, public défavorisés...).

➤ Axe 4.2 Favoriser la cohésion sociale

Les collectivités du territoire font face à des besoins en évolution en termes d'accès aux services publics, mais également aux services sociaux et de soins et en matière d'accompagnement tout au long de la vie. Cet axe d'intervention couvre donc des opérations diverses en matière d'accès de la population aux services publics et d'accompagnement des populations vulnérables : maisons de services au public / espaces France Services, accès aux soins, services liés à la petite-enfance, à l'enfance-jeunesse, à l'insertion professionnelle, aux personnes âgées, à la parentalité, à l'accompagnement des femmes victimes de violence, ou encore l'accueil des gens du voyage.

➤ Axe 4.3 Soutenir le développement culturel et sportif du territoire

Les équipements culturels et sportifs du territoire jouent un rôle clé pour son attractivité. Certains de ces équipements font ou feront l'objet de projets de modernisation pour mieux répondre aux besoins des habitants. Par ailleurs, le travail actuellement mené en vue d'une labellisation du territoire en tant que « Pays d'art et d'histoire » impliquera notamment la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

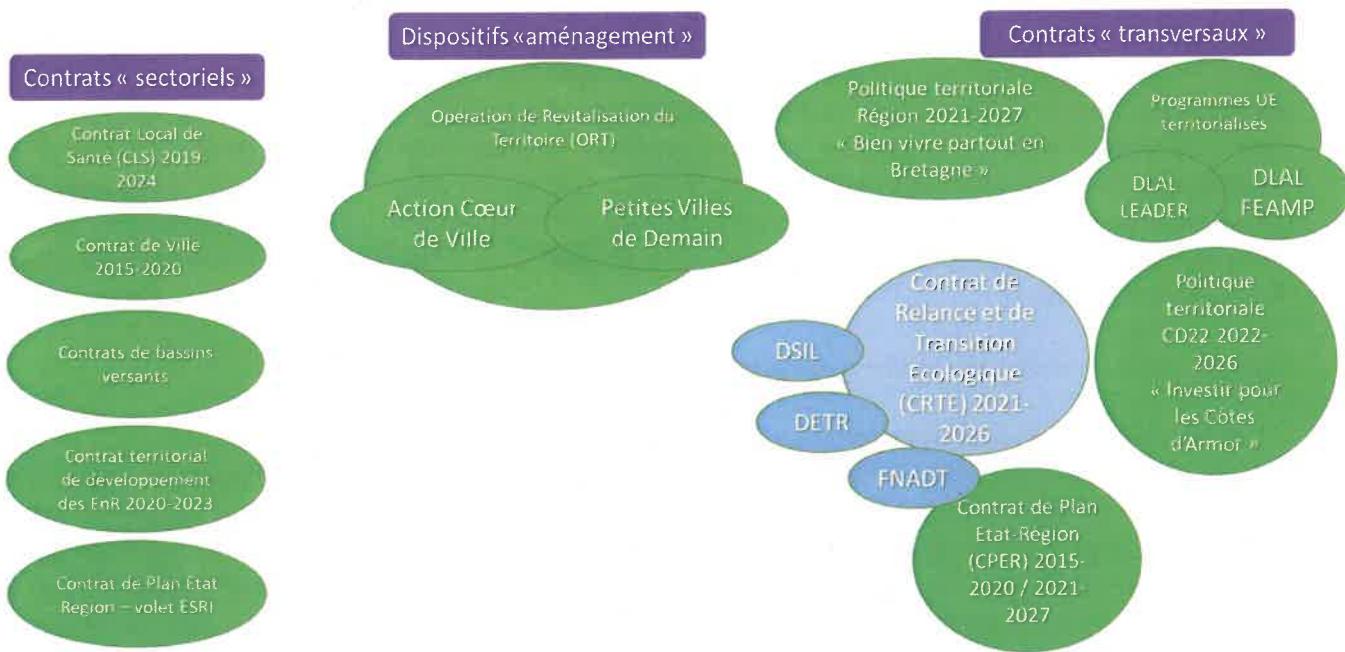
Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité signataire et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Plusieurs contractualisations et programmes pourront voir leurs opérations référencées au CRTE. Ces dispositifs, existants ou en construction, font ci-dessous l'objet d'une représentation graphique et d'une explication synthétique :

Panorama synthétique des principaux dispositifs contractuels engageant LTC



- **Les dispositifs dits « sectoriels » :**

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2019-2024

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été introduit par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) de 2009, réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016 afin de mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins du territoire. A travers ce contrat, l'Agence Régionale de Santé et LTC saisissent l'opportunité de travailler conjointement en faveur de la réduction des inégalités territoriales. Il est mis en œuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire, et permet de mobiliser les leviers des champs sanitaire, ambulatoire, prévention, médico-social et social en s'appuyant sur des démarches participatives.

Le contrat local de santé est aujourd'hui géré par le CIAS, cependant la santé reste une compétence de l'Etat.

Toutes les actions se fondent sur une logique partenariale, de nombreux acteurs y participent, tels que les centres hospitaliers, les centres médico-sociaux, la PAEJ, l'Amisep, les communes...

Le contrat actuel a été signé le 13 décembre 2019 par l'ARS, la préfecture des Côtes d'Armor, le conseil départemental, le conseil régional de Bretagne, l'académie de Rennes, la MSA, Carsat et l'assurance maladie.

Les objectifs du contrat :

- ✓ Développer une politique en santé mentale, partenariale et territoriale
- ✓ Promouvoir le bien-être et la santé des jeunes
- ✓ Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire
- ✓ Encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap
- ✓ Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées
- ✓ Garantir la participation citoyenne lors de la mise en œuvre du CLS
- ✓ Agir pour un environnement favorable à la santé

Le Contrat de ville 2015-2020

Le contrat de ville s'inscrit dans le cadre fixé par la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Il devait être opérationnel de 2015 à 2020, cependant un protocole d'engagements réciproques a été signé pour la période 2020-2022.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité et le contrat de Ville décline les objectifs d'intervention au sein de 2 quartiers de la Ville de Lannion : Ker-Uhel et Ar-Santé/Les Fontaines.

Les priorités d'intervention du contrat :

- ✓ Accompagner les populations les plus fragiles vers l'emploi
- ✓ Favoriser l'accès aux droits et aux services

- ✓ Prendre en compte l'impératif de requalification du quartier Les Fontaines – Ar Santé
- ✓ Poursuivre l'engagement sur le volet « éducation et parentalité »
- ✓ Consolider la dynamique de participation citoyenne
- ✓ Agir concrètement pour faire respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes

Le Contrat d'objectif de développement Territorial des énergies renouvelables thermiques 2020-2023

LTC s'est engagé de longue date dans une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables sur son territoire, en particulier la filière bois-énergie. Dans ce domaine, LTC déploie une approche globale, qui va du soutien à l'organisation d'une filière locale de gestion durable du bois de bocage, en partenariat avec la SCIC Bocagénèse, à la création et à la gestion de chaufferies bois. Le contrat territorial de développement des énergies renouvelables, signé avec l'ADEME, permet à LTC d'assurer la gestion déléguée de financements issus du Fonds Chaleur, pour soutenir des projets de chaufferies bois et de solaire thermique en bénéficiant de conditions financières intéressantes y compris pour des projets d'ampleur modeste. Il s'agit du deuxième contrat de ce type, suite à une première expérience menée avec succès sur la période 2017-2019. Concrètement, le contrat en cours se base sur l'objectif de soutenir 14 nouvelles installations sur le territoire (7 chaufferies bois et 7 installations solaire thermiques), pour un total de 1634 Tonnes d'équivalent pétrole (Tep).

Les contrats de bassins versants :

Prenant appui sur les orientations définies par les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les contrats de bassins versants déclinent les actions à mener pour assurer la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les périmètres concernés. LTC est impliqué dans trois de ces contrats :

- ✓ Le Contrat de bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien (2020-2025)
- ✓ Le Contrat des bassins versants de la Lieue de Grève (2017-2021)
- ✓ Le Contrat de bassin versant de la vallée du Léguer (2016-2021)

Le Contrat Plan Etat Région (CPER) Volet ESRI 2015-2020 / 2021-2027

Les contrats de plan État-Région (CPER) constituent un outil de développement entre l'État et les régions, par la mise en œuvre de projets structurants. Le volet thématique "Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation" est l'un des 6 volets du CPER. Il assure un soutien financier pluriannuel et structuré aux établissements publics d'enseignement supérieur ainsi qu'aux laboratoires de recherche et Centres technologiques de la Région. Son financement inclut également des partenaires complémentaires que sont l'Europe (FEDER), les collectivités territoriales (Conseil Départemental et agglomérations) ou encore des structures de recherche sur fonds propres (CNRS, IFREMER...).

- ✓ Son axe dédié à l'"enseignement supérieur", traite notamment des investissements immobiliers pédagogiques ou relatifs à la vie étudiante (hébergement et restauration) ;
- ✓ Son axe "recherche" intervient quant à lui en soutien d'investissements d'équipements structurants pour les laboratoires de recherche publics ;
- ✓ Son axe "innovation" permet d'accompagner le fonctionnement et/ou des investissements de Centres d'Innovation Technologique (Photonics Bretagne, le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues), voire du soutien à l'entrepreneuriat étudiant dans une moindre mesure (programme Pépite).

Le CPER 2021-2027 est actuellement dans sa phase finale des négociations.

Au cours du CPER 2015-2021, des projets tels que la réhabilitation thermique de l'IUT, la structuration du centre Photonics Bretagne ou l'équipement de laboratoires de recherche tels que l'INRIA ou FOTON...ont pu être réalisés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Un total de plus de 9,6 M€ d'investissements y ont été engagés localement, incluant 1 067 500 € de la part de l'agglomération.

- **Les dispositifs « aménagement » :**

L'Opération de Revitalisation du Territoire

Crée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Pour le territoire de LTC, une convention ORT a été signée le 10 juillet 2019 sous la forme d'un avenant à la convention cadre Action Cœur de Ville. Cette convention a été signée par LTC, les communes de Lannion et Tréguier, l'Etat, la

Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, l'ANAH, l'EPF Bretagne, Action Logement et la Caisse des dépôts – Banque des Territoires.

Le programme Action Cœur de Ville

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Sur le territoire de LTC, une convention cadre Action Cœur de Ville a été signée en septembre 2018 pour une durée de 6 ans et demi par l'Etat, la commune de Lannion, LTC, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, l'ANAH, l'EPF Bretagne, Action Logement et la Caisse des dépôts – Banque des Territoires.

Le programme Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Sur le territoire de LTC, les communes de Plestin Les Grèves, Plouaret et Tréguier sont lauréates du programme auprès de l'EPCI, et ont signé une convention d'adhésion avec l'Etat en mars 2021. Les stratégies de revitalisation qui seront développées dans ce cadre, une fois arrivées à maturité, seront intégrées au sein de la convention ORT.

- **Les dispositifs « transversaux » :**

De nombreux dispositifs contractuels transversaux impliquant LTC sont arrivés à échéance à la fin 2020, ouvrant ainsi une période charnière de mise en place de nouvelles modalités d'accompagnement des territoires de la part des partenaires institutionnels de LTC (Europe, Etat, Région, Département). Une articulation sera recherchée de manière systématique entre ces dispositifs et le CRTE.

Les programmes européens territorialisés :

LTC a été impliqué dans la mise en œuvre des dispositifs de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) liés aux programmes LEADER et FEAMP 2014-2020, et prévoit de se porter candidat pour la mise en œuvre des dispositifs qui prendront leur suite. Certaines opérations portées par LTC pourraient s'inscrire dans ces programmes et bénéficier d'une synergie avec le CRTE.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) hors volet ESRI

Une nouvelle génération de Contrat de Plan Etat-Région est en cours de négociation et de finalisation en 2021. Une fois ce contrat finalisé, des opérations portées par LTC et inscrites au CRTE seront susceptible de mobiliser des financements qui lui sont associés, notamment dans le cadre de son volet territorial.

La politique territoriale régionale 2021-2027

Suite à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en décembre 2020, la Région Bretagne a souhaité réviser en profondeur les modalités de déploiement de ses politiques de soutien aux projets des acteurs locaux. Dans ce cadre a notamment été approuvé un « engagement pour la cohésion des territoires », véritable feuille de route précisant les contours de la politique territoriale de la Région pour la période 2021-2027, construite autour des valeurs de solidarité, de proximité et de sobriété. Cette politique sera formalisée via un pacte stratégique non-financier entre la Région et chaque territoire, dont l'élaboration est envisagée pour 2021, et elle se déclinera de manière opérationnelle à travers plusieurs conventions thématiques permettant de mobiliser des crédits sur des enjeux de développement prioritaires. Un dispositif transitoire intitulé « Bien vivre partout en Bretagne » a été mis en place pour l'année de transition 2021, dont les axes d'intervention sont les suivants :

- ✓ Accompagner l'accélération des transitions (écologique, énergétique, climatique...)

- ✓ Conforter les centres bourgs et centres villes
- ✓ Améliorer l'accès de chaque Breton·ne aux services à la population

La politique territoriale départementale 2022-2026

Suite à deux générations de Contrats Départementaux de Territoire (2010-2015 et 2016-2021), le Département des Côtes d'Armor prévoit la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement de l'investissement du bloc local pour la période 2022-2026, intitulé « Investir pour les Côtes d'Armor ». Les modalités concrètes de déploiement de ce dispositif seront définies en 2021, pour une mise en œuvre à partir de 2022.

5.2. Les actions de coopération interterritoriale

Afin de se saisir de problématiques qui dépassent le périmètre administratif du territoire, Lannion-Trégor Communauté a mis en place, avec ses territoires voisins, différentes formes de coopérations permettant d'apporter des réponses cohérentes faces à des enjeux partagés. Le tableau ci-dessous, s'il n'a pas vocation à être totalement exhaustif, permet de balayer de manière synthétique la plupart de ces coopérations :

Thématique	intitulé de la coopération	périmètre concerné / entités	objet plus détaillé de la coopération
Déchets	Syndicat Mixte VALORYS	LTC – Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) - Bréhat	Traitements des déchets
	Mutualisation déchèteries	LTC - GPA	Financement des déchèteries de Bégard et Plounévez-Moëdec
Mobilité	Transport à la demande	LTC - GPA - Région	Transport à la demande Taxi TILT vers Paimpol
	groupe de travail mobilités	LTC - GPA	Echanges d'expériences, partage d'infos
	Exploitation ligne interurbaine	LTC - Morlaix Communauté	Exploitation ligne interurbaine Lannion <> Morlaix
Plan Climat-Air-Energie Territorial	groupe de travail PCAET	LTC - GPA	Echanges d'expériences, partage d'infos
Ingénierie	groupe de travail technique	LTC - GPA – Lamballe Terre et Mer (LTM) - Dinan Agglomération (DA)	Réunion semestrielle (échanges d'expériences, partage d'infos)
	groupe de travail bâtiment	LTC - GPA	Echanges d'expériences, partage d'infos
Ingénierie contractuelle	DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) FEAMP	LTC - PETR Pays de Guingamp	Mise en œuvre du DLAL FEAMP
Stratégique	Entente Brest Métropole - LTC - Morlaix Communauté	LTC - Brest Métropole - Morlaix Communauté	Attractivité et organisation territoriale, Accessibilité, Développement économique et touristique, Enseignement supérieur - recherche - innovation, Synergies en matière d'équipements culturels et de grands événements, Développement urbain, Ecologie urbaine
	Entente GPA-LTC	LTC - GPA	Développement économique (outils communs de développement (ADIT, ADESS, ...),...) ; Déchets : réflexions sur les PLPDMA, sur la tarification en déchèterie, partenariat SMITRED, ... ; Environnement et eau (politique de bassins versants, eau potable, assainissement, qualité de l'eau, GEMAPI, ...)
Gens du Voyage	Réseau Gens du Voyage	LTC – GPA – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA) - Dinan Agglomération (DA) – Loudéac Communauté	Mener une réflexion sur l'accueil des gens du voyage au niveau départemental. Trouver des réponses communes aux problématiques posées.

		Bretagne Centre (LCBC) – LTM	
		LTC – GPA – SBAA – DA – LCBC – LTM	Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2025
Petite Enfance	Convention Multi-accueil Ti Poupigou	CIAS – GPA	Attribution de places du multi-accueil aux familles de LTC (avec contrepartie financière)
	Schéma départemental Services aux familles / HANDICAP	EPCI des Côtes d'Armor	Développement d'outils pour la mise en œuvre du schéma départemental sur le territoire
	Schéma départemental Services aux familles / PARENTALITE	EPCI des Côtes d'Armor	Développement d'outils pour la mise en œuvre du schéma départemental sur le territoire
Santé	Réseau Contrat Local de Santé, Les Rendez-Vous de la Santé en Côtes d'Armor	LTC - GPA - Leff Armor Communauté (LAC) - SBAA - LCBC - DA - Pays Centre Ouest Bretagne (COB). Elargissement envisagé à LTM	Mettre en œuvre de façon coordonnée un cycle annuel de débats sur la santé à destination des Costarmoricains
	Réseau Contrat Local de Santé, Mois sans tabac	LTC - GPA - LAC	Mettre en œuvre de façon coordonnée un plan d'actions validé par l'ARS Bretagne, et en partenariat avec le collectif ambassadeur régional.
	Réseau Contrat Local de Santé, postvention	LTC - GPA - LAC	Mettre en œuvre de façon coordonnée un plan d'actions validé par l'ARS Bretagne, et en partenariat avec la Fondation Bon Sauveur
	Réseau Contrat Local de Santé, Prévention du risque suicidaire	LTC - GPA - LAC	Mettre en œuvre de façon coordonnée un plan d'actions validé par l'ARS Bretagne, et en partenariat avec la Fondation Bon Sauveur
Aide et soins à domicile	Lannion-Trégor Solidarités/CIAS SBAA	LTC (CIAS) - SBAA (CIAS)	Aide et Soins à Domicile
Marchés publics	Réseau resp marchés	Communauté de communes du Kreiz-Breizh – LTM – DA – LCBC – GPA – LTC	Benchmarck, échange de mails sur pratique, échange de document
Bassins versants	Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV)	Bassins-versants Lieue de Grève / LTC-Morlaix Communauté	Mettre en œuvre le programme de lutte contre les marées vertes
	Contrat de bassin versant	Bassin-versant du Léguer / LTC-GPA-Morlaix Communauté	Mettre en œuvre les programmes de protection des milieux aquatiques
	Contrat de bassin versant	Bassin-versant du Jaudy-Guindyl-Bizien / LTC-GPA	Mettre en œuvre les programmes de protection des milieux aquatiques
	Contrat de bassin versant	Bassin-versant du Grand-Trieux / GPA-LTC	Mettre en œuvre le programme de lutte contre les algues vertes
GEMAPI	Etude de GEMAPI / risques d'inondation	Bassin-versant du Léguer en amont de Lannion / GPA-LTC	Etude sur les risques d'inondation

Gestion des espaces naturels	Entretien du site de Kernansquellec	Site de Kernansquellec, copropriété sur les communes de Belle-Ile-en-Terre et Plounévez-Moëdec / GPA-LTC	Gestion du site de Kernansquellec
SAGE	Animation, Mise en œuvre du SAGE de la Baie de Lannion	Bassins-versants Léguer & Lieue de Grève / GPA-LTC-Morlaix Communauté	Animer et participer à la mise en œuvre de la politique du SAGE
	Animation, Mise en œuvre du SAGE Argoat trégor Goëlo	Bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien / LTC-GPA	Animer et participer à la mise en œuvre de la politique du SAGE
Algues vertes	Surveillance et épandage des algues vertes	Bassin-versant Lieue de Grève + Douron / LTC-Morlaix Communauté	Surveillance et déclenchement du ramassage et gestion de l'épandage des algues vertes
Eau potable	Convention pour le versement des redevances du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP)	LAC-SDAEP	sécurisation de l'alimentation des services d'eau potable
	Syndicat du Jaudy, de Kerloazec, de Kerjaulez, de Goas Koll Traou Long	Périmètre des syndicats / GPA-LTC	Mise en œuvre de la compétence eau potable
	Convention de vente d'eau avec Goas Koll- Traou Long	Périmètre du syndicat / GPA-LTC	Vente d'eau entre collectivités pour assurer l'alimentation de certains secteurs (communes de Ploumilliau et Ploubezre)
	Conventions pour la facturation et le versement des redevances du SDAEP et la vente d'eau	LTC/SDAEP	Sécurisation de l'alimentation des services d'eau potable
	Convention de vente d'eau avec Morlaix Co	LTC/Morlaix Communauté	Vente d'eau entre collectivités pour assurer l'alimentation de certains secteurs (ex-Syndicat de Lanmeur)

5.3. Identification des projets et inscription au CRTE

Un recensement des projets sera initié au deuxième semestre de chaque année par les services de l'Etat, auprès de LTC et des communes du territoire, pour identifier les projets pouvant s'inscrire dans le cadre stratégique défini par le CRTE.

Pour ce faire LTC et les communes transmettront annuellement aux services de l'Etat des fiches projet selon le modèle disponible en annexe 2.

Les projets ainsi recensés feront l'objet d'une sélection par les services de l'Etat, qui établiront une liste des projets éligibles au CRTE.

Cette liste et les fiches projets associées seront soumises pour avis à la gouvernance du CRTE définie à l'article 8 avant leur inscription au CRTE en annexe 3.

Suite à cette inscription, les dossiers de demande de subvention seront à préparer par les maîtres d'ouvrage et à soumettre auprès des partenaires financeurs du contrat, selon les modalités propres à chacun des dispositifs considérés.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs : ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Un appui en expertise de la part du Cerema a été fourni à LTC dans la phase d'élaboration du CRTE, pour l'élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation des axes d'intervention du CRTE articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition d'indicateurs, de leurs sources, de leurs périodicités de mesure et des acteurs en charge de leur collecte.

Article 7 - Engagements des partenaires

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions inscrites au CRTE qui entrent dans leur champ d'intervention. Les dossiers de demandes de subvention pour des projets inscrits au CRTE et transmis aux partenaires financiers devront être instruits dans les meilleurs délais.

La liste des projets inscrits annuellement au CRTE mentionnera des montants de dépenses et de subventions prévisionnels. Les éléments financiers qui y seront inscrits seront fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions au regard des différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, seront donc indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Lannion-Trégor Communauté

LTC s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, qui contribuera à l'animation du contrat au côté des services de l'Etat.

LTC s'engage à renseigner régulièrement le tableau de bord du CRTE et les indicateurs de suivi pour les projets co-financés dans le cadre du CRTE et relevant de sa maîtrise d'ouvrage, conformément à l'annexe 4.

LTC s'engage à informer les communes sur les orientations et les bilans périodiques du CRTE.

LTC s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

7.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE.

L'État prendra l'initiative du recensement annuel des projets auprès de LTC et des communes du territoire, conformément aux orientations du CRTE. Il sélectionnera les projets à soumettre à l'avis du comité de pilotage avant leur inscription au CRTE.

L'Etat apportera son expertise technique et juridique et mobilisera de manière coordonnée ses dispositifs de financement au service des projets inscrits au CRTE.

L'Etat s'engage également à optimiser les processus d'instruction administrative des dossiers de demande de subventions des projets inscrits au CRTE et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à renseigner régulièrement le tableau de bord du CRTE et les indicateurs de suivi, pour les projets co-financés dans le cadre du CRTE et relevant d'une maîtrise d'ouvrage communale, conformément à l'annexe 4.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 6.

L'Etat s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

7.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le présent contrat est fondé sur les orientations et les objectifs du nouveau projet de territoire de LTC, intitulé « Cap 2040 », construit dans le cadre d'une démarche participative. Elaboré entre octobre 2020 et juin 2021, le Projet de territoire a mobilisé de nombreux acteurs du territoire à travers :

1) Une phase de concertation avec les forces vives du territoire

Un Comité stratégique et un Comité exécutif se sont réunis mensuellement entre les mois d'octobre 2020 et de février 2021 et ont mobilisé, en séances plénières, en ateliers thématiques ou via des contributions à distance, de nombreux acteurs qui ont collectivement construit l'architecture du nouveau projet de territoire :

- Élus communautaires et maires du territoire ;
- Élus communaux membres des commissions thématiques de Lannion-Trégor Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- Membres du Conseil de développement ;
- Directeurs et secrétaires de mairie des communes membres de LTC ;
- Techniciens de Lannion-Trégor Communauté.

2) Une phase de consultation auprès de l'ensemble de la population

La consultation de la population sur le Projet de territoire s'est déroulée du 26 mars au 23 avril 2021 via des registres mis à disposition dans l'ensemble des mairies et des maisons communautaires du territoire (soit plus 60 lieux), ainsi que via un formulaire en ligne et la tenue de permanences animées par des représentants du Conseil de développement dans chacun des 7 pôles territoriaux. 102 contributions ont été reçues au cours de l'exercice de consultation, dont 72% issues de particuliers, 22% de représentants associatifs, et 6% d'autres types de contributeurs (élus, entreprises). Ces contributions ont été étudiées par les membres du Comité exécutif qui statuera sur leur incorporation afin d'amender le Projet de territoire avant son adoption par le Conseil communautaire.

Un suivi du projet de territoire « Cap 2040 » est également prévu au sein de la commission de travail n° 8 de LTC « Pays du Trégor et prospectives » composée à 60% d'élus et 40% de représentants de son Conseil de développement. Cette même instance, en charge du suivi des politiques contractuelles, est tenue régulièrement informée des activités relatives au CRTE.

7.5. Maquette financière

La maquette financière est intégrée au tableau de bord présenté en annexe 4. Ce tableau récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat en faveur des projets ayant été retenus pour un financement lié au CRTE.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée, sous réserve de sa mise en place.

La maquette financière est mise à jour chaque année, en fonction de l'intégration de nouvelles actions.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de LTC mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6231/SG du Premier ministre du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de LTC et des services de l'Etat. D'un commun accord, les coprésidents du comité de pilotage pourront solliciter la participation ponctuelle ou systématique de représentants d'établissements et/ou d'opérateurs publics mobilisés en appui du CRTE, ainsi que celle de représentants des collectivités départementales et régionales.

Liste des membres permanents du comité de pilotage :

Etat	LTC
Le préfet ou son représentant	Le président ou son représentant
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Le vice-président en charge des politiques contractuelles et territoriales
La Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Lannion	Le Directeur Général des Services
Le pôle des relations avec les collectivités territoriales de la sous-préfecture de Lannion	La direction de la stratégie et des partenariats

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Acter la liste des projets sélectionnés par l'Etat et son inscription au CRTE
- Examiner l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de LTC. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres permanents du comité technique :

Etat	LTC
Le sous-préfet ou son représentant	Le Directeur Général des Services
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	La direction de la stratégie et des partenariats
La Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Lannion	
Le pôle des relations avec les collectivités territoriales de la sous-préfecture de Lannion	

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations stratégiques et axes d'intervention ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de projets au CRTE.

D'autres techniciens pourront être mobilisés en tant que de besoin pour participer aux réunions du comité technique, à l'initiative des parties signataires du CRTE.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de LTC et de l'Etat, membres du comité technique. LTC renseignera le tableau de bord pour les actions relevant de sa maîtrise d'ouvrage, tandis que l'Etat le renseignera pour les actions sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA apportera des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Ce dispositif pourra évoluer d'un commun accord entre les parties signataires.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Une liste indicative d'indicateurs est présentée en annexe 5.

Si la liste de projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces derniers seront pris en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée, sous réserve de sa mise en place.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. Les annexes au CRTE peuvent être modifiées d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE, sans nécessité d'un avenant.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Saint Brieuc.

Signé à Lannion le 20 juillet 2021

Pour l'État,

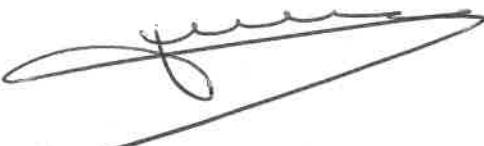
Le Préfet des COTES D'ARMOR



Thierry MOSIMANN

Pour Lannion Trégor Communauté

Le Président



Joël LE JEUNE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Synthèse du diagnostic territorial de LTC et bilan écologique

Annexe 2 – Modèle de fiche projet CRTE

Annexe 3 – Liste des projets inscrits annuellement au CRTE

Annexe 4 – Tableau de bord

Annexe 5 – Liste indicative des indicateurs de suivi-évaluation

Diagnostic territorial (synthèse)

Bilan écologique

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
2021-2026

Sommaire

Présentation générale de Lannion-Trégor Communauté.....	3
Les domaines d'action de Lannion-Trégor Communauté.....	5
Synthèse du diagnostic territorial.....	6
ENVIRONNEMENT.....	6
Les bâtiments résidentiels et tertiaires, principaux consommateurs d'énergie sur le territoire	6
Les principales sources d'énergies mobilisées	6
Une production d'énergie locale en hausse.....	7
De bons résultats en matière de tri et de valorisation des déchets mais une production de déchets à réduire à la source	8
Des besoins d'investissement très importants pour l'assainissement des eaux usées	8
La gestion de l'eau potable et des eaux pluviales urbaines, de nouvelles compétences de l'EPCI depuis le 1er janvier 2020.....	8
Des ressources en eau, un littoral et une diversité de milieux naturels à préserver	9
ENVIRONNEMENT.....	12
Des hautes technologies en mutation.....	13
Un environnement propice aux activités agricoles et maritimes.....	14
Un secteur touristique fort.....	15
Une économie de plus en plus résidentielle.....	16
Une évolution irrégulière de l'emploi, récemment négative.....	17
Une moindre croissance du tertiaire et un recul de l'industrie	17
Une concentration de l'emploi sur Lannion et la partie nord du territoire.....	17
Un niveau de qualification élevé mais des difficultés de recrutement dans certaines branches	18
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITES, ET DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE.....	20
Un territoire pluriel éloigné des pôles métropolitains.....	20
Des centralités à conforter.....	20
Un trafic automobile encore très présent et des circulations internes et externes à améliorer	21
Une couverture et des usages numériques à développer	22
HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ, CULTURE ET SPORT	24
Des catégories socioprofessionnelles supérieures très présentes.....	24
Une précarité sociale persistante	24
Une stagnation démographique, marquée par le vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages	25
Une offre de logement à adapter à l'évolution démographique et à la diversité des besoins	26
Cohésion sociale : des disparités géographiques et des améliorations à apporter dans l'offre de service ..	27
Des disparités en matière de couverture sanitaire	27
Un fort potentiel de développement culturel, sportif et patrimonial	28
Bilan écologique	31

Présentation générale de Lannion-Trégor Communauté

Un peu d'histoire...

1994 : Création de la Communauté de Communes Lannion, Plestin-les-Grèves.

2003 : Création de la Communauté d'agglomération Lannion-Trégor avec 20 communes membres.

2014 : Naissance de Lannion-Trégor Communauté suite à la fusion avec Beg Ar C'hra Communauté et l'intégration de la commune de Perros-Guirec. Lannion-Trégor Communauté compte alors 29 communes membres.

2015 : La communauté de communes du Centre-Trégor fusionne avec Lannion-Trégor Communauté qui regroupe alors 38 communes membres.

2017 : Fusion des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux avec Lannion-Trégor Communauté, qui compte désormais 57 communes.

Le territoire aujourd'hui ...

57 communes

919 km² (densité de population :

110,1 habitant / km²) source Armor

Stat 2018

7 pôles d'animation territoriale

103 412 habitants (- 0,1% par an

d'évolution démographique sur la période 2012-2017)

15 % des habitants ont moins

de 15 ans (- 1,1 point depuis 2012)

source INSEE 2017

37,1 % des habitants ont plus

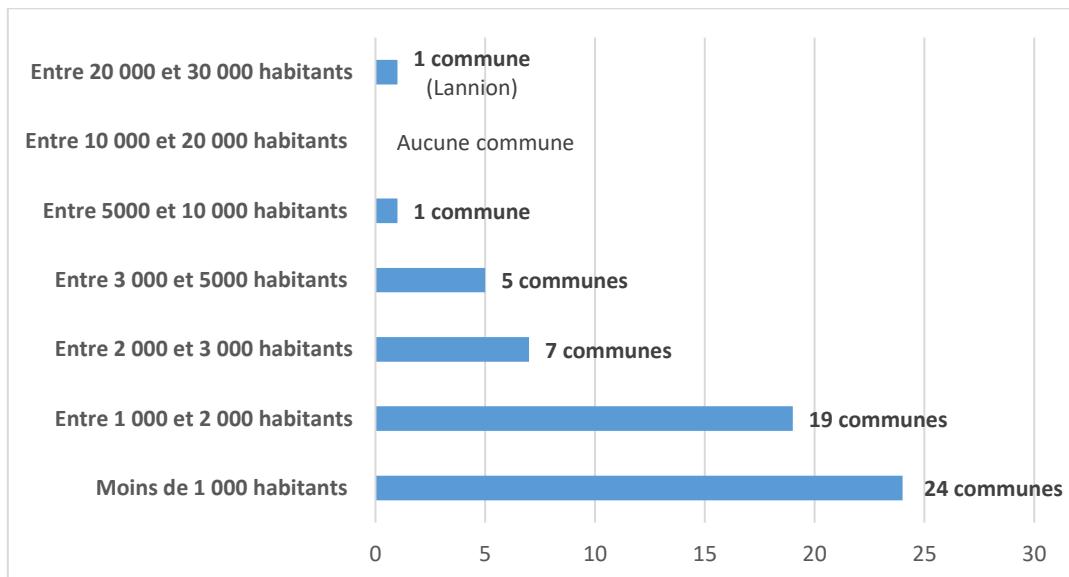
de 60 ans (+ 3,3 points depuis

2012) source INSEE 2017

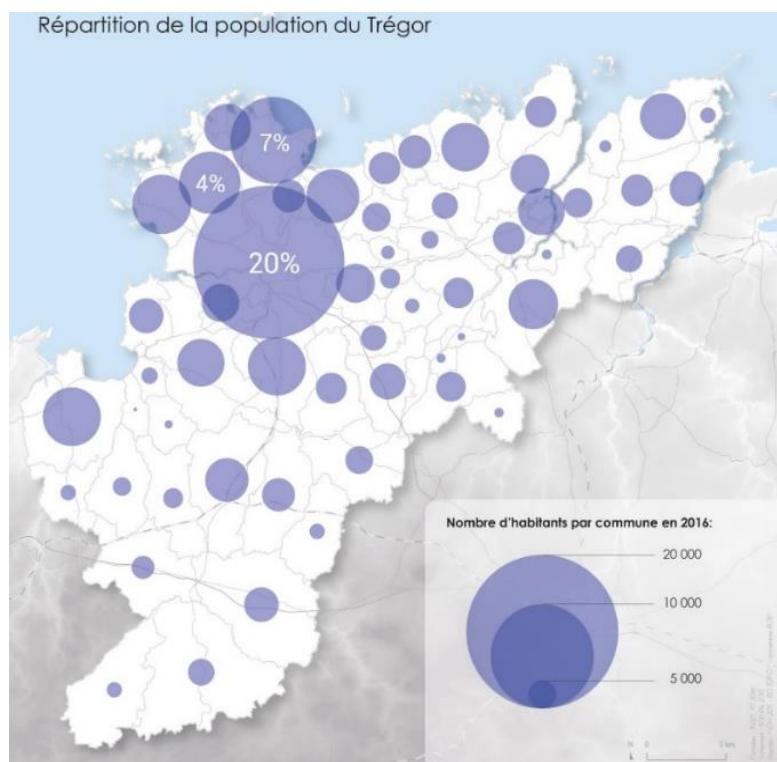


Le territoire rayonne autour de Lannion, ville-centre de 20 000 habitants et de quelques villes et communes littorales très touristiques. Toutefois la grande majorité du territoire est composée de petites communes à caractère rural.

L'histogramme ci-dessous classe les 57 communes du territoire, par strates démographique. On constate que 47 communes comptent moins de 2 000 habitants.



Graphique réalisé sur la base de la population municipale au 1er janvier 2018 – source Armor Stat



Répartition de la population du Trégor (INSEE, RP 2016)

Les domaines d'action de Lannion-Trégor Communauté

Transférées par la Loi ou par la volonté des communes membres, les compétences de Lannion-Trégor Communauté se sont progressivement étoffées. Conformément au cadre juridique, l'Agglomération a adopté un socle de compétences obligatoires (*), complétées par un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives. Ces dernières s'exercent sur tout ou partie du territoire.

ENVIRONNEMENT

La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)*
La gestion des ordures ménagères et le tri sélectif*
L'eau et l'assainissement*

ÉCONOMIE – FORMATION

Le développement économique*
Le soutien au commerce local*
La promotion du tourisme *– via l'Office du Tourisme Communautaire (OTC)
L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

AMÉNAGEMENT – MOBILITÉS

L'aménagement de l'espace communautaire*
Les transports*
La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire
Les équipements ferroviaires du territoire (aménagement des abords des gares)
L'aménagement numérique du territoire

HABITAT – SOLIDARITÉ – SPORT ET CULTURE – COOPÉRATION

La politique de la ville dans la communauté*
L'équilibre social de l'habitat*
Les aires d'accueil des gens du voyage
L'action sociale d'intérêt communautaire - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
La petite enfance, l'enfance-jeunesse - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Les espaces France Services et les Maisons de service au public (MSAP)
Les Maisons de santé
Les équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire
La coopération décentralisée

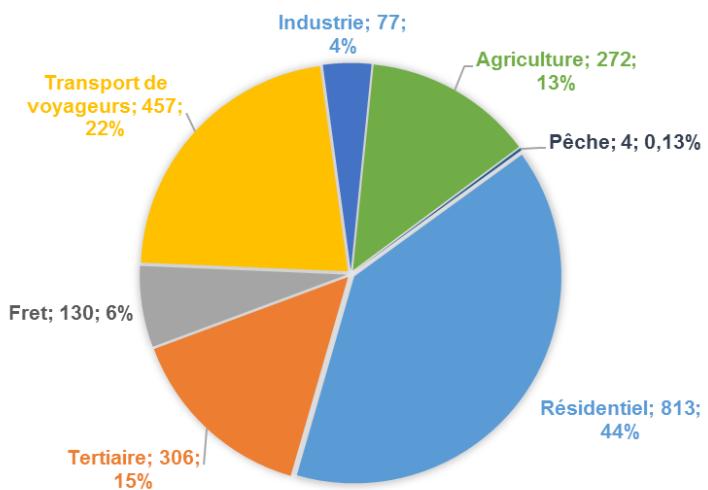
Synthèse du diagnostic territorial

Cette synthèse est principalement issue du rapport de présentation du SCoT du Trégor qui couvre le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

ENVIRONNEMENT

Les bâtiments résidentiels et tertiaires, principaux consommateurs d'énergie sur le territoire

Avec une consommation annuelle estimée à plus de 2 000 GWh (source ENERGes 2010), le territoire présente un profil de consommations relativement classique, en dehors du fait que le secteur industriel, peu tourné vers les activités de production, consomme peu par rapport à la moyenne nationale.



Répartition des consommations d'énergie finale du Trégor en GWhEF (Source EnerGES, 2010)

Les niveaux élevés de consommation s'expliquent par la relative ancienneté du parc de logements et de l'immobilier d'entreprises ainsi que par l'étalement urbain qui accentue le recours à la voiture.

Pour réduire ses consommations énergétiques, Lannion-Trégor Communauté a engagé des opérations de réhabilitation thermique de ses bâtiments et développe une politique d'accompagnement technique et d'aides financières incitatives à destination des particuliers, associations, collectivités, bailleurs sociaux et entreprises (fonds de concours relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics à destination des communes, fonds de concours relatif aux aménagements cyclables à destination des communes, aides financières pour favoriser la mobilité douce et électrique, Point Info Habitat, Conseil en Energie Partagée ...).

Les principales sources d'énergies mobilisées

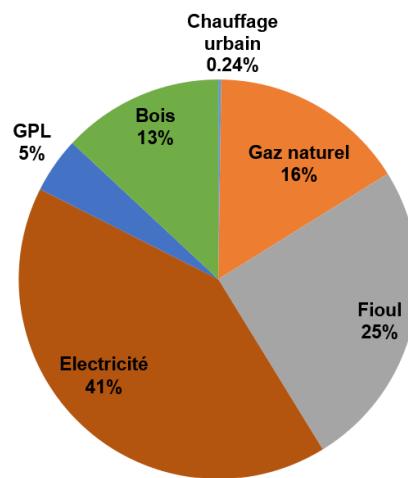
Les sources d'énergies mobilisées sont de plusieurs natures (Source ENERGes) :

- L'électricité représente 47 % des consommations d'énergie primaire totale, rejoignant en cela la moyenne régionale. L'électricité représente plus de 60 % de l'énergie primaire consommée par les bâtiments. La majorité des résidences principales sont chauffées à l'électricité (41 %), mode qui était privilégié dans les années 80.

- Le gaz de réseau représente 10 % de l'énergie primaire consommée par les bâtiments, ce qui peut s'expliquer par la faiblesse de la desserte (17 communes sur 60 en 2017).
- La consommation de bois du territoire représente 7 % des consommations totales, une part supérieure à la moyenne régionale (4 %). Depuis 2000, on observe une forte progression du chauffage au bois.

A noter l'engagement de LTC dans le développement du service public de chaleur renouvelable alimenté par la filière bois locale gérée durablement (bocage et forêt). En 2020, la régie de chaleur de LTC compte 3 chaufferies bois en service, 9 abonnés et 2,7 Km de réseau de chaleur ; une dizaine d'autres chaufferies bois avec réseau de chaleur sont en projet ; LTC exploite 5 autres chaufferies bois sans réseau de chaleur en direct. 8 749 MWh de chaleur renouvelable ont été produits en 2020 (source LTC 2020).

Lannion-Trégor Communauté est également délégataire du Fonds Chaleur territorialisé de l'ADEME pour le financement des chaufferie bois et réseaux de chaleur mais également pour les projets de solaire thermique.



Part des énergies de chauffage des résidences principales (Source EnerGES, 2010)

Une production d'énergie locale en hausse

La production d'énergie sur le territoire correspond à 12 % du volume consommé (sources OEB, ORE – 2019) :

- Le bois est la première source de production locale d'énergie, et représente 67 % de la consommation des énergies d'origine renouvelable du territoire
- La production de chaleur et d'électricité par l'*Unité de valorisation énergétique des déchets* (UVED) de Pluzunet (SMITRED Ouest d'Armor) représente 24 % des énergies d'origine renouvelable du territoire
- L'éolien arrive en troisième position, avec 2,4 % des besoins d'électricité du territoire, principalement sur Pluzunet et Plougras
- Le photovoltaïque représente 1,7 % de la consommation d'électricité du territoire

A noter l'émergence d'initiatives citoyennes pour la production d'énergies renouvelables locales (Trégor Energ'éthique).

De bons résultats en matière de tri et de valorisation des déchets mais une production de déchets à réduire à la source

Avec 14 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire, Lannion-Trégor Communauté est très bien équipée en matière de collecte des déchets (deux fois plus que la moyenne nationale). Des travaux de mises aux normes de la plupart des déchèteries sont néanmoins nécessaires.

Les performances actuelles en matière de tri et de valorisation des déchets sont excellentes et placent Lannion-Trégor Communauté dans les meilleures collectivités françaises. Toutefois, ces résultats encourageants peuvent encore être améliorés, en vue d'une réduction des déchets à la source.

Le territoire est marqué par une production très importante de déchets végétaux (un des plus gros volumes de production par habitant de France) et par un phénomène de saisonnalité de la gestion des déchets avec le tourisme estival.

En 2020, Lannion-Trégor Communauté a collecté 130 569 tonnes de déchets ménagers et assimilés (dont déchets inertes) et affiche une moyenne de 132 kg/habitant sur l'année d'emballages collectés (108,9 au niveau national, source SINOE) et 49% de valorisations matière et organique (source LTC 2020).

Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit être adopté en 2021.

Des besoins d'investissement très importants pour l'assainissement des eaux usées

Lannion-Trégor Communauté compte 20 500 assainissements individuels avec un taux de non-conformité de près de 60% et 55 systèmes d'assainissements collectifs en 2021. Parmi les 55 stations d'épuration, 25 d'entre elles présentaient des non conformités en 2017. Un programme important de mise aux normes est engagé avec des travaux conséquents, nécessitant pour certaines stations de communes soumises à la loi Littoral des dérogations ministérielles.

Les travaux à réaliser sur les installations prévoient les capacités pour accueillir les nouveaux habitants prévus par le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT à l'horizon 2040.

Le montant global du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2025 pour l'assainissement collectif est établit à 86 000 000 € HT.

La gestion de l'eau potable et des eaux pluviales urbaines, de nouvelles compétences de l'EPCI depuis le 1er janvier 2020

La compétence eau potable a été transférée à la communauté d'agglomération le 1er janvier 2020. Le service compte près de 60 000 abonnés en 2021 et produit 4.4 millions de m³ par an. Il compte 10 usines de production d'eau potable, environ 2 100 km de réseaux et 40 ouvrages de stockage.

L'eau potable prélevée est utilisée pour la consommation domestique, industrielle et agricole. Les derniers épisodes de sécheresse montrent que la ressource peut manquer en période estivale, lorsque les besoins liés aux activités touristiques et agricoles sont les plus élevés.

Le principal enjeu est donc d'offrir un service de qualité aux usagers tout en optimisant l'utilisation de la ressource en eau.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2030 pour le service d'eau potable, d'un montant global de 63 000 000 € HT, vise à mettre en œuvre des interconnexions locales, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement et la réhabilitation des ouvrages et des réseaux.

Des études sur les convergences et modalités tarifaires devront également intégrer ces objectifs et permettre le financement de ces investissements.

Les enjeux concernant la gestion des eaux pluviales urbaines sont également nombreux. Il est nécessaire de favoriser leur infiltration et la limitation des ruissellements afin de préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité. Un travail avec les 57 communes de Lannion-Trégor Communauté est nécessaire afin de déterminer les contours et les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Des ressources en eau, un littoral et une diversité de milieux naturels à préserver

Le Trégor accueille une grande variété de milieux, qui peuple une biodiversité très riche. Beaucoup d'entre eux sont considérés comme remarquables, et tous jouent un rôle dans les grands équilibres naturels du territoire.

L'accélération de l'urbanisation et du développement des infrastructures à partir des années 1960 a détruit une partie d'entre eux et coupé les connexions naturelles qui les reliaient. L'érosion constatée de la biodiversité en est une conséquence.

La préservation de la ressource en eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, est un enjeu majeur pour la biodiversité, la qualité de vie des habitants et le développement du territoire.

L'ensemble du territoire communautaire est couvert par des actions de préservation, de reconquête et de mise en valeur de l'eau des milieux aquatiques et du bocage, dans le cadre des programmes de bassins versants de la Lieue de Grève, du Léguer, du Jaudy-Guindy-Bizien et du Trieux et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) Baie de Lannion, Argoat-Trégor Goëlo et Léon-Trégor.

Ces politiques, mobilisant et s'appuyant sur les acteurs des bassins-versants, montrent des résultats encourageants.

Un bon état global des cours d'eau malgré des discontinuités écologiques et des pollutions phytosanitaires

Le territoire présente un réseau hydrographique dense. Il s'organise autour de plusieurs fleuves et de leurs affluents, qui s'écoulent dans quatre grands bassins versants :

- La Lieue de Grève qui s'étend sur 12 000 hectares et onze communes trégorroises, traversée par le Yar, le Roscoat, le Kerdu, le Quinquis et le Traou Bigot (195 km de cours d'eau).
- Le Léguer, principal cours d'eau du territoire, long de 59 km (800 km de cours d'eau) qui couvre un territoire de 54 000 hectares, et concerne seize communes du Trégor.
- Le Jaudy-Guindy- Bizien qui couvre une superficie de 52 000 hectares (1 300 km de cours d'eau) et concerne 30 communes de Lannion-Trégor Communauté.
- Le Trieux-Leff d'une superficie de 99 000 hectares (1 800 km de cours d'eau), 4 communes de LTC sont concernées par ce bassin versant.

Les principaux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques rencontrés sont les pollutions diffuses et ponctuelles (azote, phosphore, bactériologie et produits phytosanitaires), l'érosion des sols, la fonctionnalité des milieux aquatiques et la gestion quantitative de la ressource en eau.

Les concentrations moyennes en nitrates sont en baisse depuis la fin des années 90 sur la majorité des cours d'eau pour atteindre des valeurs moyennes comprises entre 20 et 30 mg/l. Parmi les

principaux cours d'eau du territoire, seuls le Bizien et quelques ruisseaux côtiers conservent une concentration supérieure à 35 mg/l. L'accompagnement des agriculteurs se maintient sur les bassins versants pour confirmer et poursuivre cette baisse des teneurs en nitrates.

La pollution phytosanitaire concerne tous les cours d'eau du Trégor. Des dépassements de seuil sont observés régulièrement après de fortes périodes pluvieuses entraînant des ruissellements importants. Pour réduire cette pollution, de plus en plus de communes suppriment ou diminuent l'usage des phytosanitaires, 38 communes du territoire sont ainsi labellisées « Zéro phyto » en 2020. Les programmes de bassins versants comprennent différentes actions à destination également des agriculteurs et d'autres professionnels pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

La qualité biologique des cours d'eau est globalement bonne voire très bonne sur le territoire. La restauration de la continuité écologique reste un enjeu majeur des programmes d'action des bassins versants. Les ouvrages considérés comme prioritaires font l'objet de diagnostics pour aboutir à la mise en œuvre de projets d'arasement ou d'aménagement. Des actions destinées à restaurer la fonctionnalité des cours d'eau notamment en faveur de l'anguille sont réalisées (remplacement d'ouvrages, remise en talweg...)

Une réduction sensible des algues vertes mais encore d'importants efforts à fournir

L'engagement constant des acteurs a permis l'atteinte de l'objectif de réduction de la concentration de nitrates sur 3 des 5 rivières de la Lieue de Grève concernées par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Malgré le constat de la baisse des tonnages d'algues échouées (8 760 m³ dans la baie de la Lieue de Grève et 225 m³ à Trévou-Tréguignec en 2020), des mesures importantes sont encore nécessaires pour accompagner les agriculteurs afin de poursuivre la réduction des transferts d'azote dans les cours d'eau. En 2020, 83 % de la surface agricole de la Lieue de Grève sont intégrés au Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2017 – 2021 afin d'augmenter les surfaces d'herbe à pâture, limiter la culture de maïs, couvrir les sols en hiver avec des couverts végétaux qui absorbent efficacement le nitrate, se former sur l'alimentation des troupeaux, etc.

Le maintien de la qualité des eaux littorales

Avec un linéaire de 231 km de côte, de nombreux usages liés à la qualité bactériologique des eaux littorales se sont développés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté : conchyliculture, pêche à pied, baignade. L'enjeu d'un maintien d'une bonne qualité des eaux littorales, voire d'une amélioration, est essentiel pour l'attractivité du territoire et le développement des activités qui y sont liées.

Sur les 42 plages du territoire suivies par l'ARS, la plupart présente une qualité bonne (pour 10 d'entre elles) ou excellente (30 plages concernées). La qualité des eaux conchyliques (production et pêche récréative) du Trégor est variable selon les sites.

Des actions spécifiques ont donc été développées, comme le dispositif dit « de gestion active » des eaux de baignade, de pêche à pied et de conchyliculture permettant de prévenir les acteurs concernés, maires et professionnels de la pêche à pied et de la conchyliculture, d'éventuels dysfonctionnements des installations d'assainissement.

Sur les bassins versants situés en amont de zones littorales à enjeux, des études sont menées pour identifier l'ensemble des risques de pollution, liés à l'assainissement collectif, mais également aux assainissements individuels des particuliers, aux activités agricoles ou autres, afin de les prévenir, et ainsi maintenir la qualité des eaux littorales.

Une gestion durable du bocage

Le Trégor présente une densité bocagère assez hétérogène selon les secteurs.

Le sud du territoire, en amont des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève, présente un bocage plus dense que le nord, en aval, où le réseau bocager a davantage été remanié par des agrandissements de parcelles et le développement des cultures fourragères (entre 150 et plus de 180 ml/ha au sud-ouest et entre 120 et 150 ml/ha au nord-ouest). La partie sud-est du territoire, à l'amont des bassins versant du Jaudy-Guindy Bizien, se distingue par des vallées boisées qui coupent et traversent des plateaux ouverts. Les densités bocagères y sont faibles à moyennes (120 ml à moins de 80ml/ha). Le nord-est du territoire, à l'aval du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, présente un paysage très différent, dominé par la culture de légumes en plein champs. Les parcelles sont petites, souvent organisées en lanières et délimitées par des talus. Ceux-ci sont rarement plantés de haies, ce qui explique la faible densité bocagère des lieux.

La reconstitution de talus et la plantation de haies dans les exploitations agricoles, l'entretien et la gestion durable du bocage, avec la réalisation de plans de gestion durable des haies (PGDH) et de plan de gestion du bocage de bord de route, sont au cœur des programmes de bassins versants. LTC a élaboré avec plusieurs partenaires le « label HAIE » reconnu par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Une partie du bois issu de l'entretien des haies de bocage est utilisée pour l'alimentation des chaufferies bois gérée par l'agglomération.

Une densité de zones humides relativement importante et une diversité de landes et tourbières à préserver

Les zones humides inventoriées représentent 12 443 ha, soit 14.2 % de la surface des 56 communes prospectées. En comparaison avec d'autres territoires bretons et français, cette densité de zones humides est relativement importante. Elle s'explique par l'importance du chevelu hydrographique et par les efforts de préservation de ces milieux engagés depuis de nombreuses années. Dans les bassins versants du Léguer et de la Lieue de grève, les drainages sont restés limités.

Notons que d'un endroit à l'autre du territoire, la densité en matière de zones humides est très disparate : elles représentent 26 % de la surface de Plounérin, contre moins de 1 % de celle de l'ancienne commune de La Roche-Derrien.

Par ailleurs, le territoire compte des landes sèches littorales, des landes humides et des landes mésophiles intérieures. A cette diversité de landes correspond une diversité d'espèces floristiques et faunistiques.

ENVIRONNEMENT	
ATOUTS / POINTS FORTS	FAIBLESSES / POINTS A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une production d'énergie locale renouvelable en hausse • Un service de Conseillers en Energie Partagés mutualisé • Un accompagnement technique et financier des communes sur les projets de transition énergétique • Des aides financières incitatives à destination des communes et des particuliers pour favoriser la mobilité décarbonée et la rénovation thermique des bâtiments • De très bons résultats en matière de gestion et de valorisation des déchets • Le développement d'une boucle énergétique locale autour du bois bocage / production et distribution de chaleur renouvelable • L'obtention du Label HAIE pour la gestion durable du bois bocage d'origine locale • L'animation locale du Fonds Chaleur de l'ADEME • Des initiatives citoyennes en faveur de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire constitué en grande partie de communes rurales et donc grandement dépendante de l'usage de la voiture générant un volume conséquent de gaz à effets de serre • Des bâtiments tertiaires et un parc de logements très consommateurs en énergie • Energies renouvelables : un potentiel de développement très limité en matière d'éolien terrestre • D'importants besoins de réhabilitation et de mise aux normes sur les systèmes d'assainissement et les réseaux d'eau potable • Une extension urbaine (en réponse à l'évolution des besoins de la population et à la pression foncière du littoral) • Une sensibilité des milieux aquatiques et littoraux (prolifération des algues vertes notamment)

ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION SUPERIEURE RECHERCHE ET INNOVATION

Historiquement très centrée sur les télécoms avec l'implantation du Centre National d'Etudes et des Télécommunications (CNET) en 1960, l'activité économique locale mérite d'être aujourd'hui affirmée dans sa globalité.

Des hautes technologies en mutation

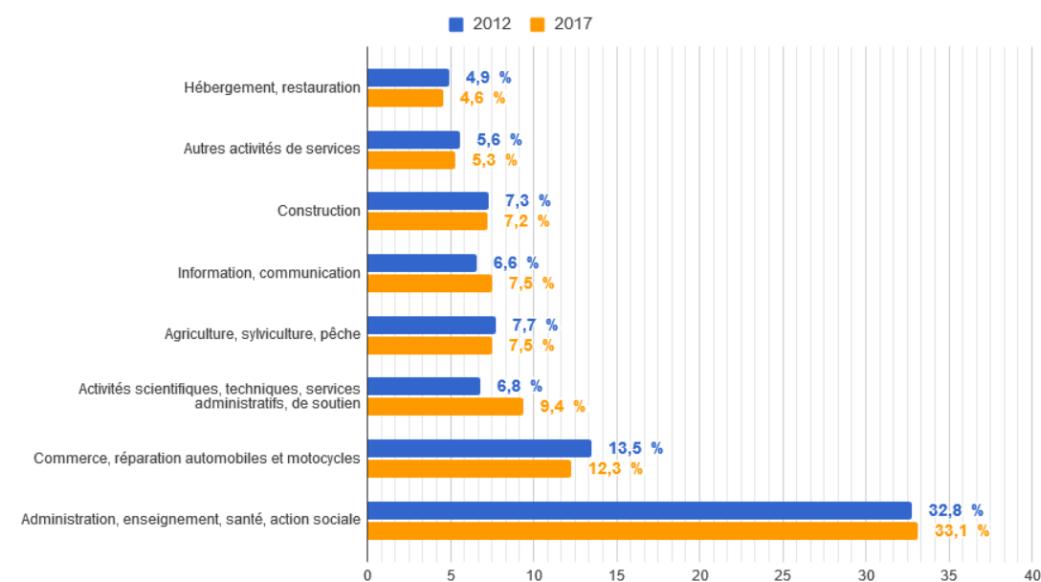
Si les télécoms ont historiquement marqué l'agglomération, l'activité technologique trégorroise s'est largement émancipée de ce seul marché ces dernières années. Ainsi, les deux compétences fortes que sont le numérique (plus de 3 000 emplois, notamment ingénieurs et chercheurs) et la photonique (700 emplois), se distinguent aujourd'hui par la diversité de leurs marchés (industrie, santé, défense, agriculture, environnement...). Les technologies numériques développées se diversifient également (voix, données, internet des objets, xG, cyber...) tous comme les industriels du secteur de la matière.

Ces acteurs se concentrent principalement sur le technopôle du site Pégase à Lannion, qui regroupe de grands groupes de dimension mondiale (Orange, Nokia, Ericsson, etc.) et un ensemble de 200 PME-PMI qui se sont créées au fil des années à leurs côtés et qui constituent aujourd'hui pour certaines de belles entreprises de taille intermédiaire (> 500 personnes) et s'adressent à des marchés internationaux (Lumibird, Ekinops, IxBlue ...).

Cette concentration d'activités est reconnue par le label national « French Tech ». Un second label national « Campus d'excellence numérique et photonique » salue également l'interaction locale entre ces entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur le territoire, forts de 2 000 étudiants dont une soixantaine de doctorants répartis sur 12 établissements de formation supérieure, du bac au bac + 8.

Ce pôle d'activités réunit environ 15% de l'emploi salarié. Ce secteur est soumis à une concurrence internationale qui peut impacter fortement sa dynamique, à la baisse comme à la hausse. Le Trégor a cependant toujours fait preuve de rebond. Dernièrement, alors que Nokia annonçait un plan social en 2020 fragilisant potentiellement l'activité économique du Trégor, l'année 2021 est marquée par une nécessité de faire face à un nombre important d'embauches, tant générées par des implantations nouvelles (Qualcomm, Keyyo...) que des développements endogènes importants (B<>COM, Lumibird, Experis...).

Répartition des emplois selon les principaux secteurs d'activité Lannion-Trégor Communauté (part > 5 %)



Source : ARMORSTAT données INSEE 2012 et 2017

Un environnement propice aux activités agricoles et maritimes

Le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche est particulièrement important dans le Trégor. Il représente 2 426 emplois en 2017 soit 7,5 % des emplois du territoire : c'est beaucoup plus qu'à l'échelle régionale (4,7 % des emplois en Bretagne, source : INSEE)

Favorisées par un climat doux et par la qualité agronomique des sols, les productions de légumes frais sont très développées, en plein champ ou sous serre.

L'élevage de bovins est un second pilier (lait, vaches allaitantes, taurillons) comme, dans une moindre mesure, l'élevage de porcs et de volailles. La transformation agro-alimentaire est peu présente dans le Trégor, et est plutôt réalisée dans les territoires voisins, mieux desservis par les grands axes de transport. A noter la construction en cours d'un nouvel abattoir communautaire multi-espèces à Plounévez-Moëdec, pour une mise en service fin 2021/début 2022.

Le secteur agricole compte près de 1000 entreprises et LTC accompagne les agriculteurs depuis de nombreuses années notamment dans le cadre des programmes de préservation de la qualité de l'eau. Depuis 2016, Lannion-Trégor Communauté facilite l'installation de nouveaux agriculteurs en les soutenant par un dispositif d'aide financière bonifiée pour l'agriculture biologique. Par ailleurs, elle cherche à valoriser les produits agricoles issus des exploitations qui locales qui répondent aux enjeux environnementaux du territoire, via le développement de l'approvisionnement en produits locaux dans les établissements de la restauration collective à travers l'animation de la démarche « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor ».

Côté mer, le Trégor accueille des armements de pêche, des entreprises de conchyliculture (coquille Saint-Jacques, bulots, praires, palourdes, amandes) et des activités de mareyage (ateliers de transformation de la coquille Saint-Jacques).

Le territoire reste dépourvu de criée et d'atelier de transformation, équipements qui peuvent devenir utiles selon l'évolution des productions locales.



Les ports du Trégor

Le territoire accueille en outre le *Centre d'étude et de valorisation des algues* (CEVA), à Pleubian. Cet acteur important de la recherche et du partage de connaissance sur les végétaux marins peut avoir besoin d'espaces d'expérimentation.

Un secteur touristique fort

Le tourisme constitue un troisième moteur économique important dans le Trégor. Il bénéficie des nombreux atouts locaux en matière de paysages, de patrimoine et de loisirs.

La fréquentation est relativement importante : en haute-saison, la capacité d'accueil du territoire atteint 938 places pour 1 000 habitants (INSEE, tourisme 2018), alors qu'elle s'élève à 431 pour 1 000 à l'échelle régionale.

Le territoire compte 115 491 lits touristiques en 2020 dont 37 662 lits marchands et 77 831 lits en résidence secondaire (source : ARMORSTAT 2020). A noter, les résidences secondaires représentent 23,3 % du parc de logement du territoire en 2017 (source INSEE)

Les retombées de cette activité touristique peuvent être estimées à 184 M€ pour les commerces et services, soit 16,5 % de leur activité totale (source : évaluation Lestoux et associés, 2018). L'emploi touristique s'élève quant à lui à environ 1 185 salariés (source : Urssaf, 2016, traitement Côtes d'Armor Développement).

PRINCIPAUX INDICATEURS TOURISTIQUES	Valeurs
Nombre de lits touristiques 2020	115 491
Evolution 2019-2020 (%)	+ 1,2 %
Poids départemental (part lits touristiques dans total)	29 %
Lits marchands	37 662

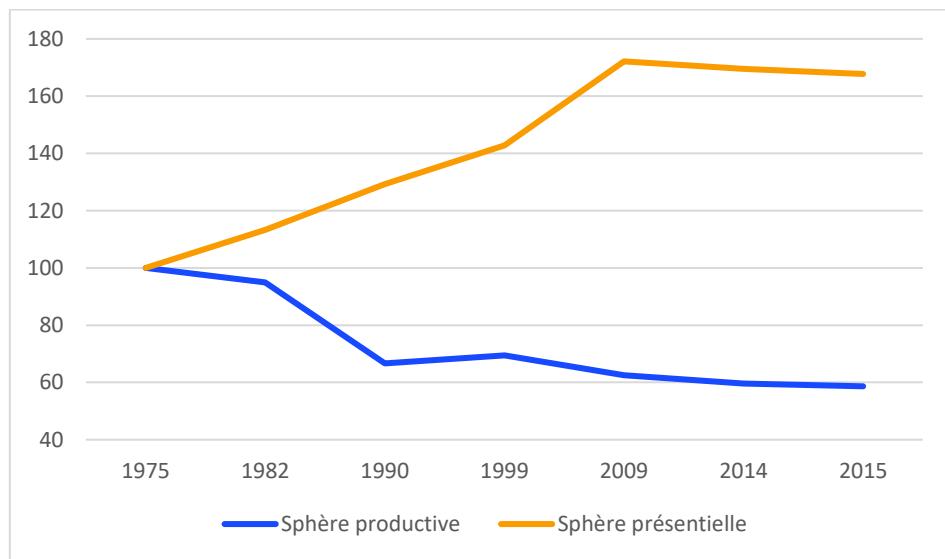
Part des lits marchands	32 %
Evolution des lits marchands (%)	+ 3,9 %
Poids départemental (part des lits marchands dans total)	32 %
Part des emplois salariés touristiques	7,4 %
Poids départemental (part des emplois touristiques dans total)	19,2 %
Taux de pression touristique	116 %
Densité touristique (touristes / km ²)	128
Entrées en sites de visite	536 000
Demandes d'informations touristiques annuelles	160 000

Principaux indicateurs touristiques, ARMORSTAT 2020

L'écart est marqué entre les communes intérieures et les communes littorales, ces dernières pouvant atteindre pour certaines d'entre elles plus de 3 000 places d'accueil pour 1 000 habitants, amenant un quadruplement de leur population au plus fort de la saison touristique.

Une économie de plus en plus résidentielle

Depuis 50 ans dans le Trégor, la sphère présente, c'est-à-dire l'ensemble des activités qui sont fonction du nombre d'habitants, prend le pas sur la sphère productive. Alors que les deux sphères étaient présentes en nombre presque égal sur le territoire en 1975, les emplois présentiels s'élevaient en 2015 à 23 880, et les emplois productifs à 9 330 seulement. Il y a donc une déconnexion croissante entre le niveau de richesse dépensé dans le territoire et la quantité de richesses qui y est produite.



L'évolution des emplois liés aux activités présentielles et productives dans le Trégor, base 100 : 1975

(INSEE, RP 1975-2015)

De prime abord, cette évolution peut paraître positive : les activités présentielles sont moins sujettes aux crises et moins délocalisables. Mais elles génèrent aussi des emplois souvent moins qualifiés, moins rémunérateurs et plus précaires que dans les activités technologiques. Directement liées au

nombre d'habitants, elles seraient particulièrement fragilisées en cas de retournement démographique.

Il est donc souhaitable pour le territoire de pouvoir s'appuyer sur les deux sphères, en confortant les activités productives et en soutenant leur développement. Car ce sont bien ces dernières qui apportent de nouveaux habitants au Trégor.

Une évolution irrégulière de l'emploi, récemment négative

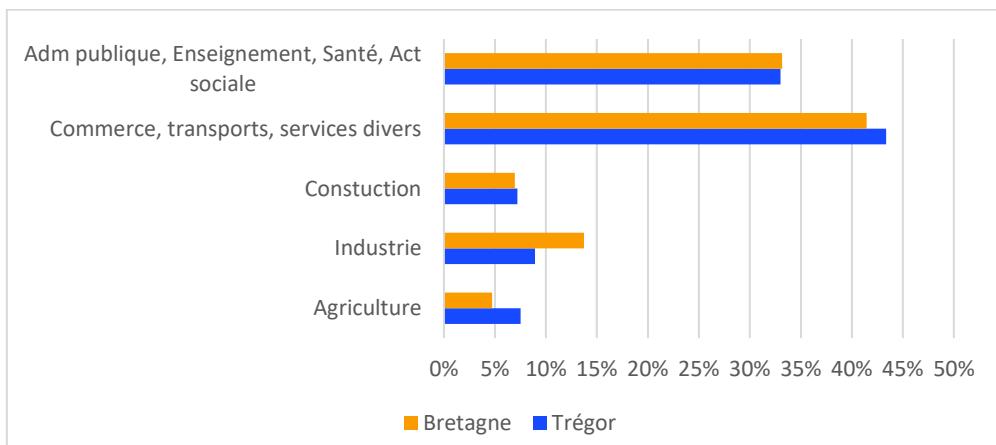
L'évolution de l'emploi dans le Trégor est irrégulière, notamment en raison de la spécialisation du territoire dans certains domaines, qui le rend davantage sensible aux crises et rebonds économiques.

Le nombre d'emplois total s'élève à 32 348 en 2017 contre 33 299 en 2012 soit une baisse de 2,9 % en 5 ans. Il est particulièrement en baisse dans le secteur de l'industrie avec - 1,76 point depuis 2012 (contre - 0,89 point au niveau départemental), - 0,14 point pour l'agriculture (contre - 0,52 point au niveau départemental), et - 0,1 point pour le secteur de la construction (contre + 0,64 point au niveau départemental). Le nombre d'emploi dans le secteur tertiaire a quant à lui augmenté de + 1,99 point (contre + 2,05 points au niveau départemental). (source : ARMORSTAT 2021)

Le taux de chômage s'élève à 8,3 % au dernier trimestre 2020, contre 7,5 % en moyenne régionale. (source : INSEE 2021)

Une moindre croissance du tertiaire et un recul de l'industrie

Le secteur tertiaire représente 76,4 % de l'emploi de la zone d'emploi de Lannion en 2015 ; c'est 1,8 point supérieur à la part de l'emploi tertiaire en Bretagne. Après avoir beaucoup augmenté entre 1999 et 2010 (+19,6 %), la part du secteur tertiaire s'est stabilisée sur les cinq dernières années.



L'emploi au lieu de travail, selon les grands secteurs d'activité

(INSEE, RP, 2015)

Une concentration de l'emploi sur Lannion et la partie nord du territoire

L'économie trégorroise se caractérise par une forte concentration de l'emploi sur Lannion et sur la partie Nord. C'est à la fois la partie la plus peuplée du territoire, et celle qui accueille la plupart des établissements de plus de 100 salariés. La géographie de l'emploi doit aussi à l'implantation des espaces d'activités, qui ont été aménagés à partir des années 1970. Certaines ont eu besoin de s'installer dans des zones dédiées, en raison notamment de la nature de l'activité, de contraintes de stationnement et de visibilité.

A noter qu'en 2020 Lannion-Trégor Communauté dispose 33 espaces d'activités répartis sur l'ensemble du territoire avec 476 hectares de surface totale dont 32 hectares de surface disponible. On relève une augmentation du nombre de contacts d'entreprises et des réservations effectives de locaux en 2020.

Un niveau de qualification élevé mais des difficultés de recrutement dans certaines branches

Le niveau moyen de qualification de la population est élevé pour un territoire à dominante rurale : 27,5 % des trégorrois disposent d'un diplôme du supérieur, ce qui équivaut à la moyenne régionale (source : INSEE). Cela s'explique par le poids du pôle technologique et, dans une moindre mesure, par l'offre de formation locale.

Le Trégor compte de nombreux établissements d'enseignement supérieur: l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie (ENSSAT), l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Lannion, et l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Certains lycées ont développé des formations supérieures : le lycée agricole de Pommerit-Jaudy, le lycée Savina (Tréguier), et les lycées Le Dantec et Bossuet (Lannion), auxquels s'ajoutent des structures de formation continue (CNAM...). Ce tissu relativement dense constitue une force pour le territoire car il participe de son attractivité économique et permet à de nombreux jeunes trégorrois de se former près de chez eux.

Les entreprises locales éprouvent cependant des difficultés à recruter dans certains métiers. Il s'agit surtout d'emplois soumis à des saisonnalités marquées (serveurs de cafés, employés de l'hôtellerie, etc.), mais aussi d'ouvriers agricoles, d'agents d'entretien et de personnels soignants.

ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION

POINTS FORTS / ATOUTS	POINTS A AMELIORER / FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de développement et de diversification économique: agriculture, pêche, artisanat, commerce, industrie, innovation technologique, recherche, tourisme, ESS, économie de proximité • Un dynamisme économique (technopôle, ouverture à l'international, etc.) • Une capacité du territoire à proposer un immobilier adapté • Une filière d'excellence dans le domaine du numérique et de la photonique de renommée internationale • Un potentiel d'innovation et d'expérimentation par le croisement de filières • Une opportunité de création d'emplois liés à l'accompagnement du vieillissement de la population. • Une identité culturelle et une image attractive valorisable (tourisme très développé), notamment par le cadre de vie • La présence d'un tissu d'enseignement supérieur et de recherche significatif • L'existence d'une offre de formation et d'emplois qualifiés et adaptée aux besoins locaux • Un des taux de création de start-ups par nombre d'habitants les plus élevés de France 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de chômage supérieur au taux départemental et une certaine précarisation de l'emploi • Un déséquilibre territorial relatif dans la répartition des entreprises et de l'emploi (en faveur des pôles de Lannion et Perros-Guirec) • Une production locale insuffisamment valorisée (agriculture notamment) • Une diversification récente des secteurs technologiques • Une fragilité du tissu productif (taux de défaillance des entreprises plus important qu'au niveau départemental) • Une grande part de l'emploi est portée par les moyennes et grandes entreprises : ces dernières représentent plus de 40% des effectifs salariés (faible diversification et répartition de l'emploi). Importance du secteur administratif en matière d'emploi local • Une forte saisonnalité du tourisme • Des contraintes budgétaires fortes pour les collectivités locales • Un territoire enclavé, peu desservi en particulier par les chemins de fer • Un manque de filières de formation (formation continue et formations de niveaux V et IV notamment) pouvant conforter les domaines d'activités économiques du territoire (exemples: tourisme, soutien à la personne, agriculture, habitat/construction/énergie)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITES, ET DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

Un territoire pluriel éloigné des pôles métropolitains

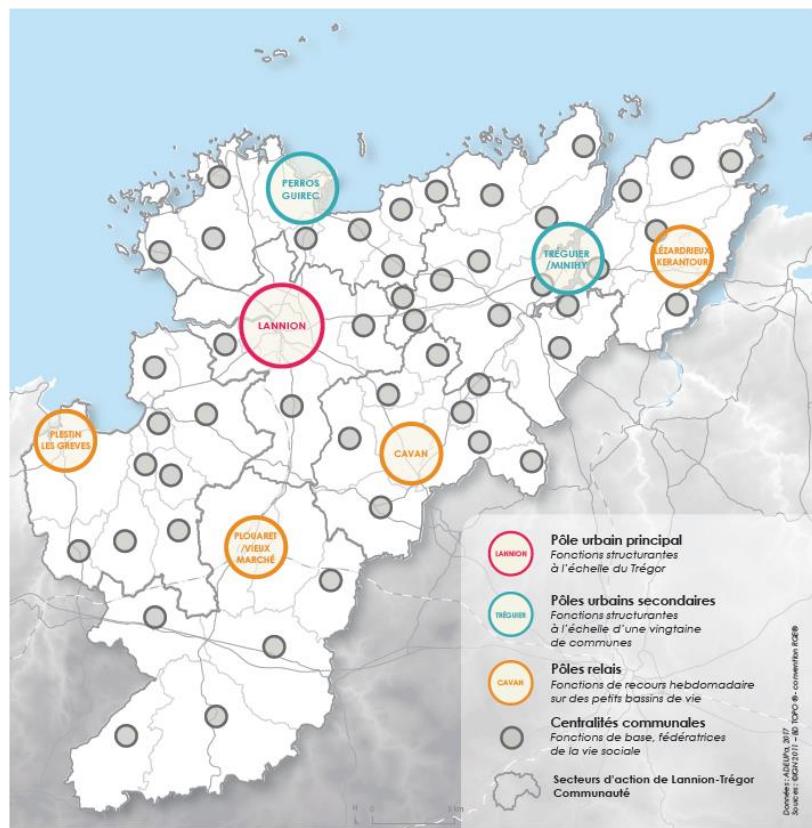
Lannion-Trégor Communauté est un territoire pluriel, à la fois rural, urbain et littoral qui est éloigné des principaux pôles métropolitains bretons (Brest et Rennes). Cette spécificité engendre une singularité dans son organisation.

En effet, l'éloignement des grands pôles et l'enclavement du territoire, conjugués à une présence de la mer sur la moitié de sa façade, a rendu nécessaire le développement de nombreuses fonctions au niveau local, là où dans un autre contexte elles pourraient trouver leur place à l'extérieur, sur une ville centre plus « métropolitaine » : hôpitaux, aéroport, gares TGV par exemple.

De ce fait, la répartition des services et pôles générateurs de déplacements sur le territoire observe une déclinaison depuis Lannion, ville-centre qui avec ses 20 000 habitants, est dotée d'un niveau de fonctions « supérieures » voire métropolitaines, jusqu'aux bourgs de dimension modeste qui conservent les niveaux de service de proximité.

Des centralités à conforter

L'armature territoriale du Trégor



Le maillage territorial, consacré par le Programme d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT Trégor (approuvé le 4 Février 2020) affirme une armature territoriale structurée en 4 niveaux d'organisation organisés autour de 7 bassins de vie (pôles territoriaux) :

- Lannion Pôle urbain principal,
- Tréguier et Perros-Guirec pôles urbains secondaires

- Plestin-les-Grèves, Plouaret, Cavan et Lézardrieux pôles relais
- les centralités communales, noyau de base fédérateur de la vie locale

L'objectif est de renforcer les centralités et réduire la consommation des espaces agricoles et naturels, en limitant la dispersion géographique des fonctions urbaines.

Entre 2008 et 2018, le Trégor a connu une consommation d'espaces naturels et agricoles de près de 69 hectares par an en moyenne. Deux tiers des nouveaux espaces artificialisés sont à vocation d'habitat.

Aujourd'hui, l'enjeu consiste donc à créer une offre de logements diversifiée et équilibrée combinée à une gestion économe de l'espace. Cela passe par la réalisation de logements au cœur des espaces bâties, le placement des commerces (de proximité en particulier) dans les centres villes et centre bourgs et des équipements et services au cœur des espaces bâties des agglomérations et des villages.

A noter que, de manière générale, l'arrière-pays du territoire dispose d'un nombre moins important de commerces et de services de proximité que le littoral et que la baisse de population dans les villes centres engendre un affaiblissement des pôles de services intermédiaires comme Tréguier.

Ainsi, des besoins en matière d'aménagement des centres-villes et bourgs-centres se font ressentir pour vitaliser ces centralités : apport d'accessibilité et de sécurité pour la mobilité, réduction des modes de circulation générateurs de nuisances, rénovation de l'habitat pour accompagner le parcours résidentiel, maintien des services publics et développement du commerce et de l'artisanat de proximité, notamment pour les personnes âgées, dont le nombre croît. Lannion-Trégor Communauté accompagne les communes de multiples manières pour faire face à ces enjeux (création d'un poste de manager du commerce, aides financières notamment pour la rénovation énergétique offertes aux habitants et aux communes, aides aux entreprises en lien avec la Région...).

Un trafic automobile encore très présent et des circulations internes et externes à améliorer

Le quart des émissions de gaz à effet de serre du territoire est dû aux transports. Et ces émissions sont à près de 90% issues des déplacements en voiture. Ces déplacements se font notamment pour se rendre vers le lieu de travail ou de scolarité. En outre, en période estivale, le trafic routier augmente considérablement : la très grande majorité des touristes se rend sur son lieu de vacances en voiture.

Avec une part modale de 84 % dans les déplacements domicile-travail, la voiture reste un outil indispensable des Trégorrois¹, notamment du fait de la dispersion des lieux d'habitat, de travail et de consommation, de l'insécurité de certaines routes pour les vélos ou encore du climat parfois pluvieux et de la topographie vallonnée du Trégor.

Pour offrir des solutions alternatives à la voiture individuelle, l'Agglomération développe une diversité de services : lignes régulières de transport en commun (urbaines et inter-urbaines), transport scolaire, transports à la demande, aires de covoiturage, pôles multimodaux, location de vélos à assistance électrique et de scooters électriques, service en temps réel de covoiturage domicile-travail. Elle offre également un accompagnement technique et financier aux communes pour la réalisation d'aménagements cyclables et une incitation financière aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique. Elle renouvelle également son parc automobile par des véhicules moins émetteurs de gaz à effets de serre.

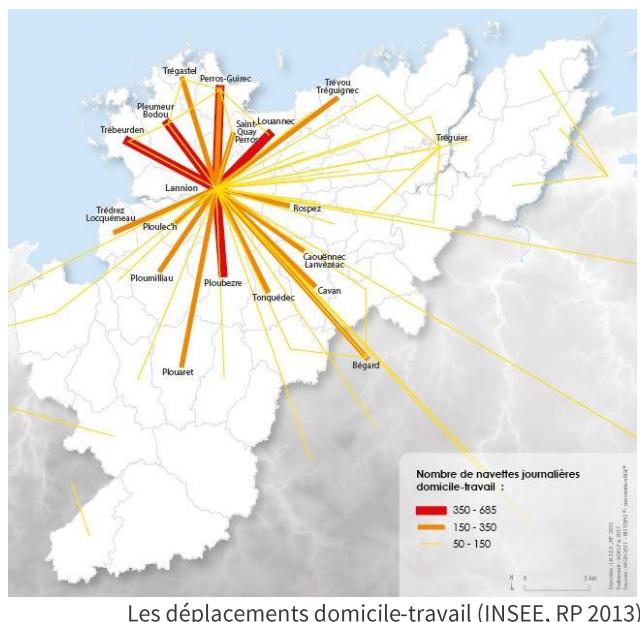
¹ (INSEE, Mobpro, 2015)

A noter que Lannion-Trégor Communauté a démarré en 2019 l'élaboration d'un schéma directeur communautaire des aménagements cyclables, en concertation étroite avec les 57 communes. Celui-ci devrait être adopté en 2021. A ce jour, le territoire compte 107 km d'aménagements cyclables (voies vertes, pistes et bandes cyclables) et 73 km sont en projet, portés par les communes.

Par ailleurs, la structuration « étoilée » du réseau routier à partir de Lannion mérite d'être optimisée et sécurisée pour répondre aux différents besoins de mobilité interne et externe au territoire notamment la connexion routière entre Lannion et la RN12 pour rejoindre l'Ouest breton.

Pour ce faire, plusieurs opérations prévues dans le SCoT sont d'ores et déjà engagées dont :

- La construction d'un Pont aval sur le Léguer à Lannion d'une part, pour améliorer l'accessibilité au Technopôle Pégase de Lannion qui abrite un grand nombre d'emplois ainsi qu'à la Côte de Granit Rose et d'autre part, pour détourner une part du trafic du centre-ville de Lannion et réaménager les quais actuels avec notamment la mise en place d'aménagements cyclables
 - Les études pour le contournement de Lannion et Ploubezre par la RD 11 (maîtrise d'ouvrage par le Conseil Départemental 22)



Notons également que, malgré la présence de deux gares ferroviaires, Lannion-Trégor Communauté n'est pas directement connectée aux principaux axes d'échanges. En effet, la connexion entre Lannion et l'axe Paris / Brest se fait en voie unique avec un demi-tour obligatoire à Plouaret vers Brest. Beaucoup de trégorrois font ainsi le choix d'aller prendre le train à Guingamp.

Enfin, la liaison aérienne Lannion / Paris a été supprimée en 2018.

Une couverture et des usages numériques à développer

La desserte en fibre optique est entamée dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit qui doit assurer une couverture complète du territoire d'ici 2030. Cela permettra de rapprocher virtuellement les territoires et de développer la diffusion des connaissances. Un certain nombre de zones à faible débit internet et des zones blanches en téléphonie mobile subsistent néanmoins.

Par ailleurs, le développement de services et d'outils spécifiques à destination des acteurs économiques, des collectivités et des usagers est à renforcer.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITES, ET DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

ATOUTS / POINTS FORTS	FAIBLESSES / POINTS A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de pôles territoriaux structurants bien répartis sur le territoire (sept centralités: Lannion, Plestin-Les-Grèves, Plouaret, Cavan, Perros-Guirec, Tréguier et Lézardrieux) • La mise en place d'un observatoire du foncier et de l'habitat • La présence d'un aéroport, de deux gares, de voies expresses (Lannion à ≈2 h 00 de Rennes en voiture) et de routes maritimes • Une offre de mobilité diversifiée (réseau de bus et de cars, services de transport à la demande sur tout le territoire, location de vélos à assistance électrique et scooters électriques, service de covoiturage domicile-travail, etc.) • Un fonds de concours à destination des communes pour l'aménagement de pistes cyclables et d'aires de covoiturage • Des aides financières aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique • Un schéma directeur communautaire des aménagements cyclables en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de dynamisme des bourgs et centres-villes (fermeture de commerce, habitat vacant et/ou dégradé) • Un territoire vaste et contrasté (aménagement du territoire complexe, génère de nombreux déplacements) • Transport en commun: une faible fréquentation sur certaines lignes • Un territoire excentré dont l'accessibilité est à améliorer (Arrêt des liaisons aériennes Lannion-Paris ; mauvaise desserte routière et ferroviaire vers l'Ouest de la Bretagne) • Une part relativement faible de véhicules électriques dans le parc de LTC (bus et automobiles) • Une pratique du vélo assez peu répandue: territoire vallonné et pluvieux, routes non sécurisées pour les cyclistes • Certains secteurs du territoire sont non-couverts par le réseau de téléphonie mobile.

HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ, CULTURE ET SPORT

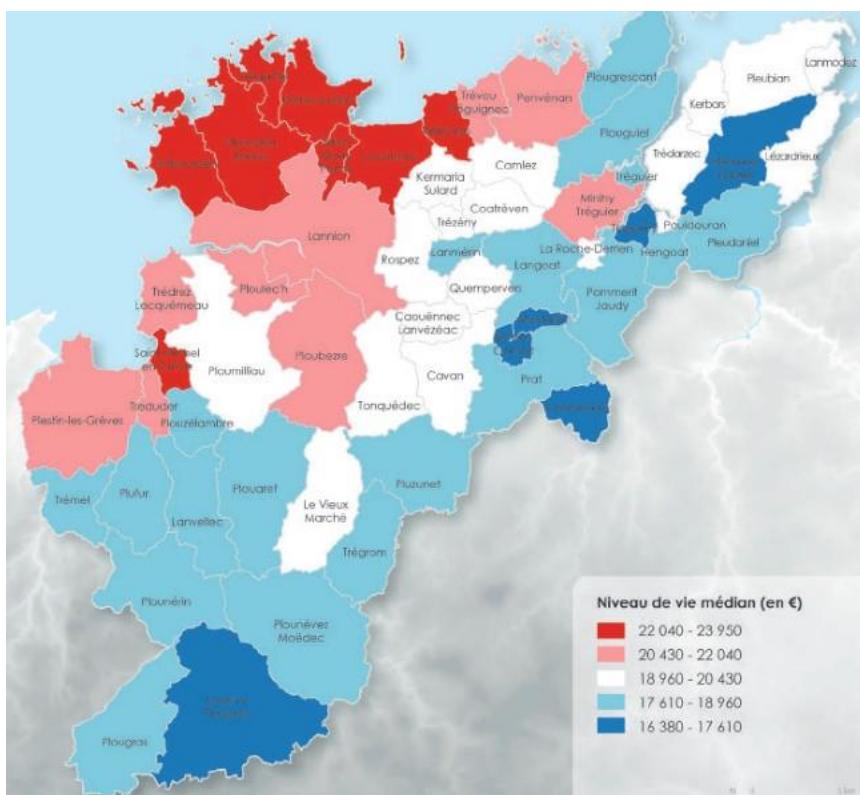
Des catégories socioprofessionnelles supérieures très présentes

Le territoire est marqué par une forte représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures. En effet, les emplois de catégories supérieures représentent 17,2% des emplois en 2017 dans le Trégor contre 14,3 % à l'échelle de la Bretagne (INSEE 2017). On constate également une faible part d'ouvriers : 19,2 % des emplois dans le Trégor en 2017, contre 23,1% à l'échelle de la Bretagne (INSEE 2017), qui trouve son explication dans le moindre poids des activités de production.

La présence de ménages à fort pouvoir d'achat tend à tirer les prix de l'immobilier à la hausse, ce qui peut poser des difficultés aux ménages qui disposent de revenus plus modestes. La disparité entre ménages aisés et ménages plus modestes trouve une traduction spatiale marquée, entre un littoral nord-ouest plus riche et des parties sud et nord-est plus pauvres.

Une précarité sociale persistante

A côté des ménages formés et à niveau de vie élevé subsiste un nombre important de ménages précaires. Le territoire est globalement proche des moyennes régionales : 9,5 % des trégorrois vivent de bas revenus au sens de l'INSEE, près de 5 % de la population couverte est bénéficiaire de la Couverture maladie universelle (CMU) et le taux de pauvreté atteint 11,4 %. La pauvreté concerne davantage les jeunes de moins de 30 ans (22,3 %) dans le territoire, par rapport à la moyenne régionale (20,0 %). Le territoire se distingue surtout par la constance de cette précarité, dont le niveau baisse peu, même dans les périodes d'embellie économique. (Source : INSEE 2015)

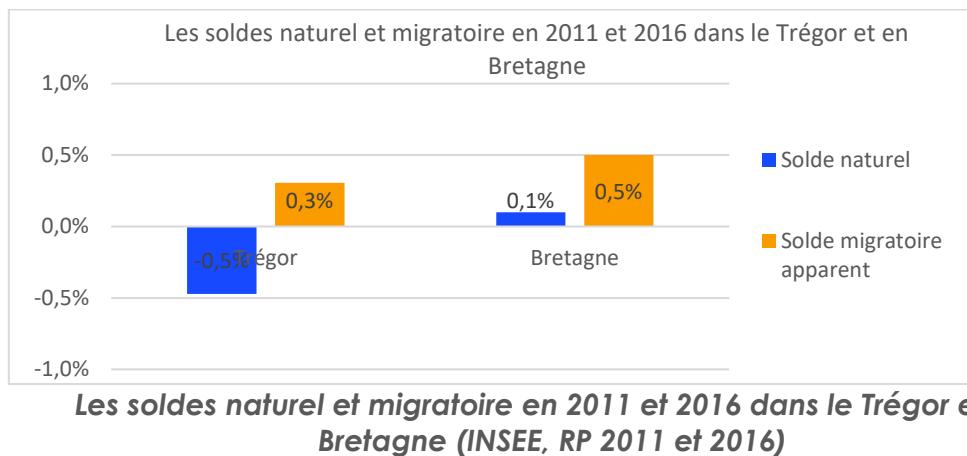


Niveau de vie médian par commune (INSEE, FiLoSoFi 2015)

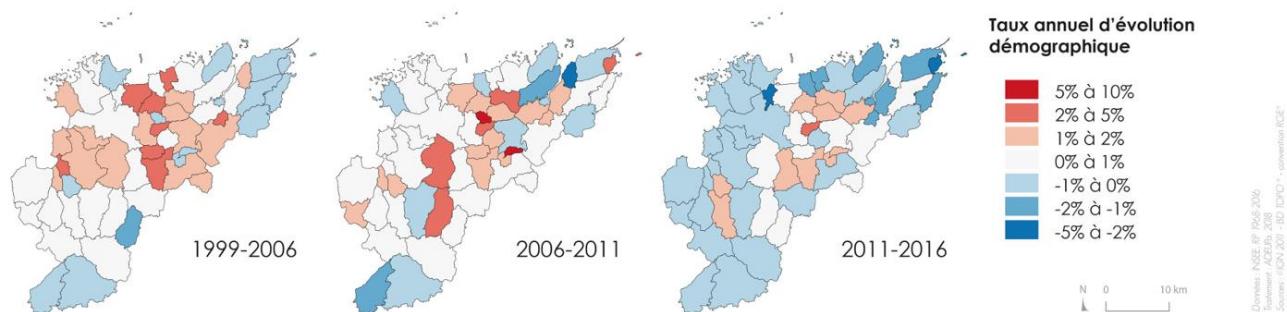
Une stagnation démographique, marquée par le vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages

Si la population régionale augmente sous le double effet d'un solde migratoire apparent élevé (0,5 %) et d'un solde naturel également positif (0,1 %), celle du Trégor n'est stabilisée que grâce à l'excédent migratoire (0,3 %). Sur la période 2012 -2017, on note même une très légère baisse de la population avec une variation annuelle de – 0,1 %. (source : INSEE)

L'évolution démographique du territoire est par conséquent très dépendante de sa capacité à attirer des personnes qui viennent de l'extérieur, notamment des jeunes actifs.



La dynamique démographique n'est pas répartie de manière homogène. Certains secteurs croissent fortement, là où le reste du territoire connaît une progression plus limitée. Certaines communes connaissent même une baisse démographique constante depuis quelques années.



Le Trégor connaît comme d'autres territoires un vieillissement de sa population, particulièrement en bordure du littoral. Deux phénomènes se conjuguent :

un vieillissement « par le haut », le nombre et la part des personnes les plus âgées augmentent,
un vieillissement « par le bas », le nombre et la part des personnes les plus jeunes diminue.

En 2017, plus d'un tiers de la population est âgé de 60 ans et plus (37%), contre seulement un cinquième (22 %) en 1968. La part des 75 ans et plus a plus que doublé sur cette période (13,6 % en 2017 / 5,5 % en 1968). Et si l'on suit la projection de l'INSEE (Omphale, scénario central), les personnes de 60 ans et plus représenteraient 66 % de la population en 2040, celle des 75 ans et plus atteignant elle une part de 23 %.

Depuis les années 1970, le nombre de personnes par ménage ne cesse de diminuer. Alors qu'un ménage comptait en moyenne 2,86 individus en 1975, il n'en compte plus que 2,09 en 2015. Ce

desserrement résulte de la conjonction de trois évolutions démographiques et sociales : le vieillissement de la population, le départ des enfants du domicile parental et le nombre croissant de séparations conjugales (De Singly, 2013). Il est appelé à se poursuivre.

Si les communes du littoral sont celles dans lesquelles le phénomène est le plus marqué, il concerne l'ensemble du territoire :

- 77 % des ménages du Trégor sont constitués d'une à deux personnes, contre 68 % en France,
- Les ménages de 4 personnes et plus ne représentent plus que 14 % à peine de l'ensemble.

Une offre de logement à adapter à l'évolution démographique et à la diversité des besoins

Le parc de logement du Trégor est très largement constitué de maisons individuelles, en statut de propriétaire avec un nombre important de résidences secondaires (23,3 % des logements en 2017). Le parc de logement est très majoritairement de grande taille (51,9 % des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus, source : INSEE 2017). Le logement locatif et social est concentré sur la commune de Lannion.

Ce parc doit être diversifié pour répondre aux évolutions démographiques et sociologiques : diminution du nombre de personnes par ménage, besoin de logements locatifs, d'une offre locative sociale et de possibilités d'un accès social à la propriété, de logements saisonniers, de logements adaptés aux personnes âgées, réhabilitation thermique des bâtiments, localisation des logements au plus près des services et des lieux de sociabilité.

Les enjeux sont donc multiples : l'accès à un logement pour tous (manque de logements sociaux ou saisonniers dans certaines communes), la reconquête du parc de logements vacants (7,4% du parc en 2017), la résorption de la précarité énergétique, l'adaptation du parc de logements aux dynamiques démographiques et sa réhabilitation, l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs ou encore la densification urbaine (plutôt que l'étalement).

Pour ce faire, LTC s'appuie en premier lieu sur le Point Info Habitat (PIH), qui assure un service public d'accompagnement à l'ensemble des habitants et nouveaux arrivants, en proposant des conseils neutres et gratuits et un accompagnement personnalisé des porteurs de projet dans leur démarche d'acquisition-rénovation, réhabilitation thermique.

LTC met également en œuvre deux dispositifs spécifiques d'amélioration de l'habitat :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG), renouvelé en 2019 pour 3 ans sur l'ensemble du territoire avec 3 priorités : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), lancé en 2020 pour une durée de 5 ans, sur les cœurs de ville de Lannion et Tréguier et qui comporte des actions proactives et coercitives de restauration immobilière, de préservation du patrimoine et de résorption de l'habitat dégradé.

En complément de ces actions vers le parc privé, LTC soutient la production d'une offre de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire et accompagne les projets de réhabilitation de ce parc, au travers de sa délégation des aides à la pierre et par la mise en œuvre d'une politique d'aides propres.

Enfin, LTC travaille en partenariat avec les communes et les différents acteurs du territoire pour accompagner les demandes de populations ayant des besoins spécifiques : accueil des gens du voyage, travailleurs saisonniers, personnes âgées, personnes en précarité, sans-abris etc.

Cohésion sociale : des disparités géographiques et des améliorations à apporter dans l'offre de service

Lannion-Trégor Communauté exerce des compétences partielles en matière de cohésion sociale. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2015-2016, qui doit être renouvelée en 2021, et le Schéma de la Petite Enfance Parentalité (2016) ont permis de mettre en exergue certaines priorités.

L'offre de services **petite enfance** est a priori suffisante (en volume), mais il est encore nécessaire de l'adapter à la diversité des besoins et demandes des parents. Des inégalités subsistent sur le territoire en terme de modalités d'accueil, il est donc nécessaire d'élargir l'éventail des modes d'accueil (collectif ou individuel) afin de répondre à l'ensemble des familles, quelle que soit leur situation (géographique, professionnelle, financière...) et de répondre aux besoins des plus fragiles et vulnérables (lutte pour l'égalité des chances, contre les difficultés et le décrochage scolaire...).

L'accompagnement à la **parentalité** suppose de faciliter l'accès des familles aux lieux d'écoute et de soutien (Lieu d'Accueil Enfant Parent). Insuffisants et mal répartis sur le territoire, mais aussi trop peu connus, leur fréquentation impose de poursuivre les actions de communication et d'améliorer l'information des familles. Leur bon fonctionnement et la réalisation de leurs objectifs sont également conditionnés par une bonne coordination et collaboration du réseau de professionnels qui accompagne les familles.

L'analyse des besoins sociaux a également révélé un certain nombre de difficultés économiques et sociales auxquelles est confrontée une partie des **jeunes** Trégorrois (revenus, mobilités, accès au logement, santé, parentalité...) qui nécessitent un besoin d'accompagnement individuel dans la durée et implique une totale coordination et implication des différents acteurs.

A noter, que deux quartiers de Lannion, Ker-Uhel et Ar Santé – Les Fontaines sont ciblés par un **Contrat de ville** signé entre LTC, la ville de Lannion et L'Etat en raison de critères de population et d'indicateurs de fragilité.

S'agissant **des espaces France-Services et des Maisons de service au public (MSAP)**, le territoire de Lannion-Trégor Communauté anime un espace France-Services à Tréguier et ses antennes à Pleudaniel et Pennevan, à Plouaret ainsi qu'une maison de services au public à Cavan,

Les secteurs de Plestin-les-Grèves et de Perros-Guirec sont moins bien desservis.

Des disparités en matière de couverture sanitaire

En 2018, la densité de médecins généralistes est de 9 médecins pour 10 000 habitants. Elle est supérieure d'un point à la moyenne départementale qui s'élève à 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants, mais inférieure à la moyenne régionale (10,7 pour 10 000 habitants). La densité d'infirmiers libéraux (22 infirmiers pour 10 000 habitants) est quant à elle supérieure à la moyenne départementale (15,6 pour 10 000 habitants) et régionale (21 pour 10 000 habitants (source : CPAM et ARS Bretagne 2018)

On note cependant d'importantes disparités territoriales dans la répartition de l'offre, dense dans la partie littorale et urbaine, mais plus réduite à l'intérieur du territoire.

Les différents états des lieux relatifs à l'état de santé de la population du Trégor ont par ailleurs mis en évidence des indicateurs défavorables dont la surmortalité évitable liée à la consommation d'alcool ou de tabac ainsi qu'un vieillissement démographique qui se traduit par une progression significative de certaines pathologies liées à l'âge (maladie d'Alzheimer, de Parkinson...) impliquant des réponses adaptées.

Le droit à la santé des Trégorrois suppose la mise en œuvre d'une politique de développement équilibré de l'offre de soins (Contrat Local de Santé) et à des actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

Un fort potentiel de développement culturel, sportif et patrimonial

En matière sportive et culturelle, le territoire se caractérise par un fourmillement d'actions et d'acteurs. Pour autant, une partie de territoire se trouve moins bien couverte en matière de services de loisirs. Un déséquilibre territorial existe dans la capacité à développer des actions culturelles et sportives de qualité, à préserver les dynamiques associatives et la force du bénévolat, ainsi qu'à favoriser la mise en réseau des acteurs et la mutualisation de moyens. Par ailleurs, le Trégor dispose d'un potentiel culturel et patrimonial historique fort, marqué par la langue et la culture bretonnes et une dualité littoral/rural à valoriser.

Dans le domaine du sport, LTC gère trois équipements aquatiques localisés à Lannion, Trégastel et Tréguier, quatre salles de sport à Cavan, Pluzunet, Prat et La Roche-Jaudy, une base de canoë kayak à La Roche-Jaudy et deux terrains de tennis extérieur à Tréguier. Ces équipements communautaires par effet de fusion avec les communautés de communes antérieures connaissent, de manière générale, un niveau de fréquentation élevé et contribuent autant au développement de la pratique sportive à l'année qu'à offrir un éventail varié d'activités aux visiteurs du territoire en saison. Certains d'entre eux présentent des besoins de rénovation parfois importants, liés à leur âge et/ou à leurs spécificités (par exemple la localisation du Forum de Trégastel en front de mer).

LTC porte par ailleurs un projet communautaire d'enseignement musical articulé autour d'une offre d'initiation et d'enseignement musical via des structures associatives, d'un conservatoire à rayonnement intercommunal et d'une offre d'éducation artistique et culturelle par l'intervention de musiciens dans les écoles primaires. Afin de structurer ce projet, LTC a initié deux opérations emblématiques en construisant des locaux pour l'Ecole de Musique Communautaire du Trégor à Lannion et Tréguier, opérations situées en cœur de ville et permettant de réutiliser et de transformer des bâtiments de grande valeur patrimoniale (ancien tribunal de Lannion, couvent des Sœurs du Christ à Tréguier).

Dans le domaine de la culture, deux axes illustrent l'action de LTC sur le territoire : la culture scientifique est un marqueur fort du Trégor, qui s'ancre dans l'histoire du développement des télécoms sur le territoire et s'exprime notamment à travers deux équipements que sont l'Aquarium marin à Trégastel et le Planétarium de Bretagne à Pleumeur-Bodou. Un projet de modernisation et d'extension de l'aquarium démarre en 2021 pour renforcer son attractivité. Le Planétarium de Bretagne présente quant à lui un certain vieillissement, qui nécessitera certainement des investissements significatifs dans les prochaines années. Dans le domaine de la culture au sens large, plusieurs équipements communautaires maillent le territoire, il s'agit notamment du Carré Magique à Lannion (labelisé Pôle National Cirque en Bretagne), de la Galerie d'art contemporain du Dourven à Trédrez-Locquémeau, et des salles culturelles du Théâtre de l'Arche, à Tréguier, et du Centre culturel Le Sillon, à Pleubian. Ces équipements sont également vieillissants.

En complément de ces activités, le territoire s'est porté candidat au label « Pays d'Art et d'Histoire », démarche engageante visant à sensibiliser les Trégorrois à leur cadre de vie, à favoriser un tourisme de qualité, à initier les jeunes publics à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme. Cette démarche devrait s'illustrer à terme par la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Enfin et de manière complémentaire, LTC a adopté un schéma communautaire en faveur de la langue bretonne 2020-2022 afin de promouvoir la langue et la richesse du patrimoine culturel immatériel de Bretagne.

HABITAT, COHESION SOCIALE ET SANTE, CULTURE ET SPORT

ATOUTS / POINTS FORTS	FAIBLESSES / POINTS AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre et une qualité de vie reconnus (mer-ville- campagne) • Des opérations de lutte contre la précarité énergétique (OPAH – RU sur les centres-villes de Lannion et Tréguier, PIG sur l'ensemble du territoire, dispositifs d'aides financières à destination des propriétaires occupants et bailleurs) • Un Point Information Habitat très fréquenté • Un territoire globalement bien équipé en services de proximité (petite enfance, jeunesse, équipements sportifs et culturels, hôpital, soins d'urgence, IRM, médecins, infirmiers) • Un Contrat local de santé (CLS) 2019-2024 ambitieux • Un tissu associatif développé (culture, sport, lien social). • Un patrimoine naturel varié propice au développement de multiples aux activités en pleine nature • Une identité culturelle forte autour de la langue bretonne et du patrimoine culturel immatériel • Un patrimoine historique très riche • Une singularité en matière de culture scientifique, d'apprentissage et de diffusion des arts du cirque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement ancien, dégradé et non attractif dans les centres-bourgs et centres-villes • Une pression foncière sur le littoral qui compte un grand pourcentage de résidences secondaires, de meublés touristiques et une augmentation des prix immobiliers • Un parc et des solutions de logements à adapter à la diversité des besoins (sociaux, taille des ménages, handicap, saisonnalité, gens du voyage, personnes âgées...) et aux exigences environnementales (réglementation thermique, maîtrise de la consommation d'espace) • Une précarité persistante, notamment chez les moins de 30 ans • Un vieillissement de la population et des besoins spécifiques en matière d'accompagnement des populations les plus fragiles • Des disparités géographiques sur le territoire en matière de services et d'équipements de proximité (services au public, petite-enfance, jeunesse, santé, culture, sport) • Certains équipements vieillissants et peu adaptés aux nouvelles normes d'accessibilité et de transition énergétique • Des difficultés de recrutement dans les secteurs d'aide et soins à domicile et en structures hospitalières • Des indicateurs de santé parmi les plus défavorables de Bretagne (conduites à risque) • Une offre culturelle et sportive moins présente dans le sud du territoire

Bilan écologique

MOBILITÉ

INDICATEURS	VALEUR	ANNEE	SOURCE
Nombre de km d'aménagements cyclables (voie verte , pistes et bandes cyclables)	73 km En projet : 107 km	2020	LTC
Existence de pôles multimodaux	2 gares (Lannion et Plouaret)	2020	LTC
Existence de zones à faibles émissions	Non	2020	LTC
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	2020	LTC
Part de véhicule électriques ou hybride dans le parc de LTC	30 véhicules électriques sur 283 véhicules légers ou utilitaires (10%)	2020	LTC
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transport collectif	1 navette électrique 9 bus sur 11 norme euro 6	2020	LTC
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	13 (rétrécées au SDE 22)	2020	LTC
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de mobilité	100 % (LTC)	2020	LTC

ENERGIE – CLIMAT

INDICATEURS	VALEUR	ANNEE	SOURCE
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	695 868 teqco2/an soit 7 teqco2/an/habitant	2010	Energes
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles du chauffage)	2 059 GWh	2010	Energes
Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire	249 GWh	2019	Observatoire de l'Environnement en Bretagne
Production annuelle d'énergie renouvelable issues des installations LTC: chaufferie biomasse, solaire photovoltaïque, éoliennes	Chaufferies biomasse: 8748 MWh / an Centrales solaires photovoltaïques : 344 MWh / an Eoliennes : 14 662 MWh / an	2020 2020 2019	LTC LTC LTC
Nombre de chaudières utilisant des énergies fossiles (fioul, propane, GN)	Equipements LTC: 59 Territoire : NC	2020	LTC

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Nombre de m2 de bâtiments LTC RE 2020	0 m2	2020	LTC
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	NC		

Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	NC		
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	<u>Non disponible sur toutes les communes</u>		
Nombres d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	NC		
ÉTAT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE			
Nombre de système de chauffage utilisant des ENR (LTC)	11	2020	LTC
Nombre de m ² des bâtiments de LTC chauffés à partir ENR	30 063 m ²	2020	LTC
Existence de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par ex inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	NC		
Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	LTC : 3 chaufferies bois en service, 9 abonnés et 2,7 km de réseau de chaleur Territoire : NC	2020	LTC
Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire (écoles, collèges, lycées, établissements de santé, bâtiments publics)	NC		

TRAITEMENT DES DÉCHETS / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

INDICATEURS	VALEUR	ANNÉE	SOURCE
Tonnage de déchets produits par le territoire / an	130 569 Tonnes	2020	LTC
Existence de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective, et pour les logements collectifs	7 établissements font l'objet d'une collecte de bio-déchets	2020	LTC
Taux de tri sélectif par filière	Taux de valorisation matière : 22% Taux de valorisation organique : 27%	2020	LTC

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

INDICATEURS	VALEUR	ANNÉE	SOURCE
Existence d'un projet alimentaire territorial	OUI (en cours de labellisation)	2021	LTC
Nombre d'exploitations agricoles	924 exploitations agricoles	2017	MSA via Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB)

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	85 exploitations	2018	CRAB
Surface agricole utile du territoire	51 790 ha	2016	RGP via CRAB
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	139 exploitation en agriculture biologique	2017	Agence de Biodiversité via CRAB
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	NC		

ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

INDICATEURS	VALEUR	ANNÉE	SOURCE
Surface des aires protégées : Parc nature, N2000, ZNIEFF, aires de protection des captages...	5 sites Natura 2000 (+ de 100000 ha en mer et + de 6 000 de surfaces terrestres) → 3 sites animés par LTC	2021	LTC
	30 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	2021	DREAL – SIG
	1 Réserve Naturelle Nationale (Les Sept-Îles)	2021	DREAL – SIG
	2 Réserves Naturelles Régionales (Le Sillon du Talbert et les Landes, prairies et étangs de Plounérin)	2021	DREAL – SIG
	33 sites classés sur 12 communes	2021	Pays d'Art et d'Histoire
	31 sites du Conservatoire du Littoral	2021	Conservatoire du Littoral
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie 1 ou 2 au titre de la continuité écologique)	52,9 km de Rivières Sauvages (linéaires classés débordant du GPA)	2021	Bassin-Versant du Léguer
	60%	2019	Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Agence de l'eau Loire Bretagne
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	258 point noirs dont 81 présentant une chute supérieure à 50cm	2020	Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement de l'OFB
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	18.9 % (2264 ha sur 14110 ha)	2021	LTC, IGN, CRPF, ONF
Linéaire des haies bocagères	7 355,8 km	2021	LTC, IGN
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	OUI		
Label "territoires engagés pour la nature" oui/non/en cours	NON	2021	OFB

Label "terre saine" (oui/non)	2 communes labellisées sur le territoire (Lannion / Le Vieux Marché)	2021	Ministère de la Transition Ecologique
-------------------------------	--	------	---------------------------------------

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

INDICATEURS	VALEUR	ANNEE	SOURCE
Etat d'avancement du PLUi-H	PLUi lancé, recrutement du prestataire en cours		
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	NC		
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	NC		
Potentiel de recyclage foncier (inclus les surfaces de friches à réhabiliter)	<u>Non disponible à l'échelle de l'agglomération</u>		
Surfaces désartificialisées	NC		

EAU & ASSAINISSEMENT

INDICATEURS	VALEUR	ANNEE	SOURCE
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (Oui/non)	16 Steps > 2000 EQH Conformes 20 Steps < 2000 EQH et > 200 EQH Conformes N.B: 1 station non conforme par rapport à la réglementation nationale: L'Île Grande	2020	DDTM (courrier)
Taux de fuite des réseaux du territoire	Moyenne sur les réseaux exploités par LTC (hors DSP): 86.8 %	2020	LTC
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	11 (sans compter le syndicat du Trégor)	2020	LTC
Couverture du territoire par un SAGE	2 SAGE: Baie de Lannion et Argoat-Tregor Goelo		

**Recensement des opérations relevant du
CONTRAT de RELANCE et de TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)
Année 2022**

Collectivité :

Opération :

Calendrier prévisionnel (date de début et de fin) :

Orientation/ Axe de CRTE :

RAPPEL

L'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas subvention.

Les demandes de subvention devront être déposées au titre de la DETR, de la DSIL ou d'un autre dispositif selon les modalités propres à chacune des aides concernées.

**RÉPONSE À RETOURNER PAR MAIL,
Pour le 1^{er} décembre 2021**

a l'adresse suivante :

pref-collectivite-lannion@cotes-darmor.gouv.fr

Annexe 4 - Tableau de bord du CRTE

Axes d'intervention	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Projet	Assiette éligible (HT)	Montant de subvention "CRTE" accordé	Nature du soutien de l'Etat	Année d'inscription au contrat	Etat d'avancement	Commentaires
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Langoat	Langoat	Rénovation de la salle polyvalente	176,000 €	52,800 €	DETR	2021	Avance	
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Louannec	Louannec	Rénovation énergétique de la salle des sports	226,000 €	67,800 €	DETR	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Minihy Treguier	Minihy Treguier	Réhabilitation de la salle du conseil	63,631 €	19,090 €	DETR	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Plounévez-Moëdec	Plounévez-Moëdec	Réhabilitation de la salle polyvalente	340,000 €	102,000 €	DETR	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Caouennec-Lanvézéac	Caouennec-Lanvézéac	Rénovation énergétique de la garderie et de l'école	43,488 €	19,276 €	DSIL "Relance"	2021	Avance	
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion-Trégor Communauté	Lannion	Rénovation thermique du siège de LTC (phase 2 - Bâtiments VC et Chappe)	1,340,082 €	402,024 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion-Trégor Communauté	Plouaret	Rénovation thermique de la Maison communautaire - Espace France Service de Plouaret	469,400 €	187,760 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion-Trégor Communauté	Tréguier	Rénovation thermique de l'Espace France Service à Tréguier	265,973 €	106,390 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion-Trégor Communauté	Lannion	Travaux d'isolation du vide sanitaire du siège de LTC (Bâtiment Monge)	254,600 €	127,300 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Mantallot	Mantallot	Réhabilitation de la salle polyvalente	82,480 €	24,000 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Louannec	Louannec	Rénovation énergétique de la salle des sports	226,000 €	62,500 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Perros-Guirec	Perros-Guirec	réhabilitation du complexe Yves le Jannou	1,203,250 €	240,650 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Ploumilliau	Ploumilliau	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (point jeune)	83,000 €	24,900 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Langoat	Langoat	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	212,000 €	61,500 €	DSIL "Relance"	2021		

Tableau de bord

05/17/2022

Axes d'intervention	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Projet	Assiette éligible (HT)	Montant de subvention "CRTE" accordé	Nature du soutien de l'Etat	Année d'inscription au contrat	Etat d'avancement	Commentaires
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Plounévez-Moëdec	Plounévez-Moëdec	Réhabilitation de la salle polyvalente	585,000 €	150,000 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Tréguier	Tréguier	Rénovation énergétique de l'école publique intercommunale Anatole Le Braz	195,000 €	87,750 €	DSIL "Relance"	2021	Avance	
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Trégrom	Trégrom	Extension et réhabilitation d'une maison communale dans un but locatif	87,805 €	26,342 €	DSIL "Relance"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion	Lannion	Rénovation thermique des bâtiments communaux	267,050 €	160,230 €	DSIL "Grandes priorités"	2021		
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	Lannion-Trégor Communauté	Trévou-tréguignec	Chaufferie bois et réseau de chaleur de Trestel	1,274,000 €	128,000 €	DSIL "Grandes priorités"	2021		
2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Plufur	Plufur	Rénovation de la boulangerie – dernier commerce de la commune	49,509 €	14,852 €	DETR	2021		
2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Trevou-Treguignec	Trevou-Treguignec	Réhabilitation de l'ancienne agence postale en maison des associations et local fleuriste	110,000 €	33,000 €	DETR	2021		
2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Perros-Guirec	Perros-Guirec	(1/2) Sécurisation du mur de retenue du bassin à flot du port de Perros-Guirec	657,930 €	165,000 €	DETR	2021	Avance	
2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Perros-Guirec	Perros-Guirec	(2/2) Sécurisation du mur de retenue du bassin à flot du port de Perros-Guirec	923,478 €	264,926 €	DSIL "Grandes priorités"	2021	Avance	
3.1 : Aménager un territoire équilibré autour des centralités	Plouaret	Plouaret	(1/2) Restauration de la salle des fêtes Norbert Le Jeune et de l'Espace Ti Jean Foucat 1ère tranche	409,000 €	122,700 €	DETR	2021		
3.1 : Aménager un territoire équilibré autour des centralités	Plouaret	Plouaret	(2/2) Restauration de la salle des fêtes Norbert Le Jeune et de l'Espace Ti Jean Foucat	790,000 €	292,300 €	DSIL "Relance"	2021		
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	Kermaria-Sulard	Kermaria-Sulard	Création de voie douce : chemin de Trezeny et chemin de Kerhuel	160,000 €	56,000 €	DETR	2021		
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	La Roche-Jaudy	La Roche-Jaudy	Aménagement du quartier des sorbiers	235,850 €	82,548 €	DETR	2021		
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	Penvenan	Penvenan	Phase II - Création d'une voie verte entre le Bourg et le Village de Buguélès - Sécurisation du carrefour et création d'une aire multimodale	169,976 €	59,491 €	DETR	2021	Avance	
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	Saint Quay Perros	Saint Quay Perros	Réfection des routes de Bouscao et Roudouanton avec élargissement pour sécurisation des cycles et piétons	102,252 €	35,788 €	DETR	2021		

Tableau de bord

05/17/2022

Axes d'intervention	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Projet	Assiette éligible (HT)	Montant de subvention "CRTE" accordé	Nature du soutien de l'Etat	Année d'inscription au contrat	Etat d'avancement	Commentaires
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	Trelevern	Trelevern	Aménagements de sécurité route de Nantouar	161,800 €	56,630 €	DETR	2021		
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	Lannion	Lannion	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable - 1ère phase	115,000 €	27,000 €	DSIL "Grandes priorités"	2021		
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	La Roche-Jaudy	La Roche-Jaudy	Sécurisation et piste cyclable du stade	210,000 €	126,000 €	DSIL "Grandes priorités"	2021		
4.3 : Soutenir le développement sportif et culturel du territoire	Prat	Prat	Création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux	91,064 €	27,319 €	DETR	2021	Avance	
4.3 : Soutenir le développement sportif et culturel du territoire	Lannion-Trégor Communauté	Trégastel	Modernisation et extension de l'Aquarium marin de Trégastel	235,016 €	70,504 €	DETR	2021	Avance	
4.3 : Soutenir le développement sportif et culturel du territoire	Lannion-Trégor Communauté	Tréguier	Réhabilitation du théâtre de l'Arche à Tréguier (phase 1)	200,000 €	60,000 €	DETR	2021		

Bilan CRTE - 2021

Axes du CRTE	Nombre d'opérations	Montant des opérations (assiette éligible)	DETR	DSIL "Relance" (rénovation thermique)	DSIL "Grandes priorités"	Montant total du soutien de l'Etat	Taux de subvention
1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR	19	7,394,759 €	241,690 €	1,520,392 €	288,230 €	2,050,312 €	27.73 %
1.2 : Réduire et valoriser nos déchets		- €	- €	- €	- €	- €	- €
1.3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles		- €	- €	- €	- €	- €	- €
2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	3	1,740,917 €	212,852 €	- €	264,926 €	477,778 €	27.44 %
2.2 : Renforcer l'offre touristique sur tout le territoire, tout au long de l'année		- €	- €	- €	- €	- €	- €
2.3 : Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation		- €	- €	- €	- €	- €	- €
3.1 : Aménager un territoire équilibré autour des centralités	1	1,199,000 €	122,700 €	292,300 €	- €	415,000 €	34.61 %
3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	7	1,154,878 €	290,457 €	- €	153,000 €	443,457 €	38.40 %
3.3 : Développer le numérique et ses usages		- €	- €	- €	- €	- €	- €
4.1 : Offrir un habitat performant et solidaire		- €	- €	- €	- €	- €	- €
4.2 : Favoriser la cohésion sociale		- €	- €	- €	- €	- €	- €
4.3 : Soutenir le développement sportif et culturel du territoire	3	526,080 €	157,823 €	- €	- €	157,823 €	30.00 %
Total	33	12,015,634 €	1,025,522 €	1,812,692 €	706,156 €	3,544,370 €	29.50 %

Répartition EPCI / Communes

	Nombre d'opérations	Montant des opérations (assiette éligible)	DETR	DSIL "Relance" (rénovation thermique)	DSIL "Grandes priorités"	Montant total du soutien de l'Etat	Taux de subvention	Répartition du soutien de l'Etat EPCI / Communes (%)
Lannion-Trégor Communauté	5	4,039,071 €	130,504 €	823,474 €	128,000 €	1,081,978 €	26.79 %	30.53 %
Communes	28	7,976,563 €	895,018 €	989,218 €	578,156 €	2,462,392 €	30.87 %	69.47 %

Axes du CRTE

- 1.1 : Diminuer les consommations énergétiques et développer les EnR
- 1.2 : Réduire et valoriser nos déchets
- 1.3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles
- 2.1 : Soutenir et accompagner le développement économique du territoire
- 2.2 : Renforcer l'offre touristique sur tout le territoire, tout au long de l'année
- 2.3 : Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 3.1 : Aménager un territoire équilibré autour des centralités
- 3.2 : Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire
- 3.3 : Développer le numérique et ses usages
- 4.1 : Offrir un habitat performant et solidaire
- 4.2 : Favoriser la cohésion sociale
- 4.3 : Soutenir le développement sportif et culturel du territoire

Etat d'avancement

Avance

Acompte

Solde

CRTE - Annexe 5 – Liste indicative d'indicateurs de suivi-évaluation (version n°1)

Cette liste indicative d'indicateurs a été élaborée avec l'appui du Cerema. Elle regroupe des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact qui pourront être mobilisés en fonction de la nature des opérations financées dans le cadre du CRTE et des besoins d'évaluation du dispositif. Cette liste est évolutive et pourra être adaptée au cours de la mise en œuvre du CRTE.

➤ Orientation n°1 : Préserver et valoriser notre environnement

Axes d'intervention	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
1.1 Diminuer les consommations énergétiques et développer les ENR	* Nombre de m ² SHON de bâtiments publics réhabilités annuellement et arrivant à un niveau de performance énergétique équivalent à la RT2012	m ²	LTC	Annuelle (+ par opération)
	* Surface du patrimoine bâti de LTC atteignant la RE 2020	m ²	LTC	Annuelle
	* Part de la surface du patrimoine bâti de LTC atteignant la RE 2020	%	LTC	Annuelle
	* Emissions de gaz à effet de serre des patrimoines et compétences de la collectivité	teqco2/an	LTC	Annuelle
	* Capacité totale et additionnelle de production d'énergie renouvelable des équipements de l'EPCI ou communaux (en Mw)	MW	LTC	Annuelle (+ par opération)
	Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Emissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur (agriculture, résidentiel, transport) totale et par habitant	teqco2/an teqco2/an/habitant	ENERges (ou Inventaire spécialisé des émissions atmosphériques / Air Breizh)	indéterminée
	* Consommations en électricité et gaz naturel par secteur (résidentiel, agriculture, industrie, tertiaire)	GWh	GRDF-ENEDIS Agence ORE	Annuelle

	* Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire : chaufferie biomasse, éolienne, photovoltaïque	GWh	Observatoire de l'Environnement en Bretagne	Annuelle
1.2 Réduire et valoriser nos déchets	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Nombre d'opérations de réhabilitation et de mise aux normes des déchetteries	Nombre d'opérations	LTC	Annuelle
	* Nombre de nouveaux ménages équipés d'un composteur individuel	Nombre	LTC	Annuelle
	Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Kg de déchets ménagers et assimilés collectés par personne et par an	Kg / personne	Rapport SMITRED	Annuelle
	* Kg de déchets recyclés ou valorisés par an	Kg / personne	Rapport SMITRED	Annuelle
	* tonnage de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire	tonne	Rapport SMITRED	Annuelle
1.3 Préserver et valoriser nos ressources naturelles	* Part des ménages équipés d'un composteur individuel	%	LTC	Annuelle
	Indicateurs de réalisation et de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Nombre de m3 d'eau potable produits par an	m3	LTC	Annuelle
	* Taux de fuite des réseaux d'eau potable (régie + DSP)	%	LTC	Annuelle
	* Nombre de systèmes d'assainissement non collectif (ANC) contrôlés	Nombre de système ANC	LTC	Annuelle
	* Nombre de systèmes d'assainissement non collectif (ANC) mis aux normes	Nombre de système ANC	LTC	Anuelle
	* Nombre de branchement aux systèmes d'assainissement collectifs contrôlés (eaux pluviales et eaux usées)	Nombre de branchement	LTC	Annuelle
	* Nombre de branchement aux systèmes d'assainissement collectifs mis aux normes (eaux pluviales et eaux usées)	Nombre de branchement	LTC	Annuelle

* Nombre de STEP mises en conformité	Nombre de STEP	LTC	Annuelle
* Part de STEP non conformes	%	LTC	Annuelle
* Nombre d'arbres plantés par LTC	Nombre d'arbres	LTC	Annuelle
* Km de talus créés ou reconstitués par LTC	Km	LTC	Annuelle
*Nombre de plan de gestion durable de la ressource en bois (bosquet,bocage)	Nombre de plans de gestion	LTC	Annuelle
* Nombre de restauration d'ouvrages en faveur de la continuité écologique	Nombres d'ouvrages	LTC	Annuelle
* Nombres d'opérations Installation Ouvrages Travaux Activités (IOTA) mises en œuvre au titre de la loi sur l'eau	Nombre d'opérations	LTC	Annuelle
* Part de la surface agricole engagée dans le plan de lutte contre les algues vertes sur le bassin-versant Lieue de Grève	%	LTC	Annuelle
* Nombre de dotations Nouvel Agriculteur allouées dont nombre en Agriculture Biologique	Nombre de dotations	LTC	Annuelle
* Nombre de communes ayant atteint le niveau 5 (niveau le plus élevé) de la charte zéro Phyto	Nombre de communes	LTC	Annuelle
* Nombre de communes signataires de la démarche "Des champs à l'assiette"	Nombre de communes	LTC	Annuelle
* Nombre d'exploitations agricoles qui alimentent les établissements de restauration collective (cantine, foyers, EPHAD)	Nombre d'exploitations agricoles	LTC	Annuelle

* Nombre d'animations 'les espaces naturels s'animent » et estimation du nombre de participant	Nombre d'animations et nombre de participants	LTC	Annuelle
* Nombre de chantier de lutte contre les plantes invasives (principalement Balsamine)	Nombre de chantiers	LTC	Annuelle
* Nombre de nids de frelons asiatiques détruits	Nombre de nids de frelons asiatiques	LTC	Annuelle
* Nombre d'observations et d'observateurs contribuant à renseigner l'atlas de la biodiversité intercommunale	Nombre d'observations et d'observateurs	LTC	Annuelle
Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
*Consommation d'eau potable sur le territoire	m ³	LTC	Annuelle
* Volume d'algues vertes ramassées (suivi LTC)	tonne	LTC	Annuelle
* Surface d'algues vertes échouées (suivi CEVA)	m ²	CEVA	Annuelle
* Quantité de produits phyto vendus (AGRESTE/DRAAF)	tonne	AGRESTE / DRAAF	Annuelle
* Nombre d'exploitations agricoles engagées en Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) / nombre total d'exploitations agricoles	Nombre / nombre	DRAAF/LTC	Annuelle
* Part de la surface agricole engagée en agriculture biologique	%	AGRESTE / DRAAF	Annuelle
* Nombre de producteurs vendant en circuits courts (marchés de producteurs, AMAP, vente à la ferme...)	nombre de producteurs	CA	Annuelle

	* Nombre de sites naturels protégés et leur superficie	nombre de sites naturels et superficie	Observatoire de l'Environnement en Bretagne	Annuelle
	* Nombre de contrats Natura 2000 signés annuellement avec les agriculteurs	nombre de contrats	Observatoire de l'Environnement en Bretagne	Annuelle
	* Nombre de plages en qualité de l'eau « excellente » / nombre totale de plages	nombre / nombre	ARS	Annuelle
	* % de cours d'eau en bon état écologique et chimique	%	SAGE/CLE	Annuelle

➤ **Orientation 2 : Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois**

Axe d'intervention	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
2.1 Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	*Fonctionnement de l'abattoir : Tonnage annuel par espèces	tonne/espèce	LTC	Annuelle
	* Nombre d'opérations menées en terme d'emploi (forum de l'emploi, salons employeurs...) par secteur d'activité (High tech, tourisme, agriculture, économie maritime, économie de proximité)	nombre d'opérations	LTC	Annuelle
	* Nombre d'entreprises bénéficiaires du « pass commerce et artisanat de service » et du « pass numérique »	nombre d'entreprises	Région/LTC	Annuelle
	*Taux d'occupation des espaces d'activité communautaire (vocation industrielle, artisanale ou commerciale)	%	LTC	Annuelle
	* Nombre d'ha aménagés et nombre d'ha cédés/vendus annuellement	ha	LTC	Annuelle

2.2 Renforcer l'offre touristique sur tout le territoire, tout au long de l'année	*Nombre d'ha nouveaux ouverts à l'aménagement économique	ha	LTC	Annuelle
	* Taux d'occupation du parc immobilier industriel locatif	%	LTC	Annuelle
	*Nombre de m ² total du parc immobilier et nombre de locataires	m ² et nombre	LTC	Annuelle
	*Nombre de projets démarrés dans l'année par LTC dans le cadre des contractualisations ORT (« cœur de ville » et "Petites Villes de Demain"....)	nombre d'actions	LTC	Annuelle
	*Nombre d'ETP générés annuellement par la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics de LTC	ETP	LTC	Annuelle
	*Nombre de services de LTC impliqués annuellement dans la démarche (clause d'insertion)	nombre de services	LTC	Annuelle
	* Nombre de marchés qui mobilisent la clause d'insertion au cours de l'année	nombre de marchés	LTC	Annuelle
	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Capacité d'accueil touristique du territoire (nombre de lits d'hébergements marchands et non marchands)	nombre de lits d'hébergement	ARMOR STAT	Annuelle
	* Nombre de partenaires (commerçants, ...) de l'office du tourisme	nombre de partenaires	office du tourisme	Annuelle
	* Nombre de visiteurs accueillis par l'Office du Tourisme	nombre de visiteurs	LTC	Annuelle
	* Nombre de demandes au guichet traité par l'Office du Tourisme	nombre de demandes	LTC	Annuelle
	Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Taux de pression touristique du territoire par période de vacances	%	ARMOR STAT	Annuelle

	Indicateur de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
2.3 Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	*Nombre de bourses doctorales accompagnées dans l'année	nombre de bourses doctorales	LTC	Annuelle
	*Nombre de projets collaboratifs engagés et soutenus dans l'année et nombre de partenaires accompagnés	nombre de projets et nombre de partenaires	LTC	Annuelle
	*Financements hors CPER accordés par la collectivité à l'enseignement supérieur dans l'année et nombre d'établissements bénéficiaires	keuros	LTC	Annuelle
	*Montant du soutien de LTC au fonctionnement des centres technologiques (CEVA, Photonics Bretagne)	keuros	LTC	Annuelle
	*Montant total du CPER 2021-2027 Enseignement supérieur-Recherche-Innovation mobilisé dans l'année dont part de LTC	keuros	LTC	Annuelle

➤ Orientation 3 : Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités

Axe d'intervention	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
3.1 Aménager un territoire équilibré autour des centralités	* Nombre de communes de LTC pour lesquelles un référentiel foncier a été mis en place	Nombre de communes	LTC	Annuelle
	* Nombre de commune de LTC pour lesquelles un plan guide pour les centralités a été mis en place (objectifs opérationnels et réglementaire)	Nombre de communes	LTC	A déterminer
	* Nombre d'ha et de portage foncier EPF et LTC (habitat, économie et nature)	ha	LTC	Annuelle
	*Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par des projets portés ou accompagnés par LTC	ha	LTC (AMO et/ou régie)	Annuelle

Indicateurs de réalisation ou de résultat		Unité	Source	Fréquence mesure
3.2 Développer les mobilités durables et améliorer l'accessibilité et les circulations internes du territoire	*Nombre de sollicitations du service « conseil en mobilité » de LTC	Nombre de sollicitations	LTC	Annuelle
	* Part des trajets domicile-travail en vélo (2,3 % en 2017 – source INSEE/schéma directeur communautaire sur les aménagements cyclables)	%	LTC / INSEE	Annuelle
	*Nombre de co-voitureurs (courte distance) et de km parcourus en covoiturage annuellement (source Klaxit)	Nombre de co-voitureurs et km	LTC	Annuelle
	*Nombre de voyageurs sur le réseau TILT par type d'offre (y compris transport à la demande AlloTILT,TaxiTILT,MobiliTILT)	Nombre	LTC	Annuelle
	*Nombre de vélek'tro totaux en service et de km parcourus annuellement	Nombre de Vélek'tro et nombre de km	LTC	Annuelle
	*Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés annuellement	km	LTC	Annuelle
	*Part des véhicules électriques, hybrides ou GNV dans le parc de LTC	%	LTC	Annuelle
	*Part des véhicules électriques, hybrides ou GNV dans la flotte de transport collectif	%	LTC	Annuelle
	Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
3.3 Développer le numérique et ses usages	*Parc de voitures particulières au 1er janvier -répartition par vignette Crit'Air	%	Sdes-rsvero	Annuelle
	Indicateur de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Part des logements raccordables au réseau Internet fibré très haut débit (débit \geq 1 Gb) cofinancés par LTC (hors commune de Lannion)	%	LTC	Annuelle
	* Nombre de communes dont plus de 75% des logements sont raccordables au réseau Internet fibré très haut débit (débit \geq 1Gb)	Nombre de communes	LTC	Annuelle

	* Nombre d' outils/ services numériques mis en place (ex : billetterie culturelle et sportive numérique)	Nombre de services numériques	LTC	Annuelle
Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure	
*Part de logements raccordables à un réseau Internet haut débit (cuivre ou fibre) (Débit >=8Mb)	%	LTC	Annuelle	
*Part de logements raccordables à un réseau Internet très haut débit (cuivre ou fibre) (Débit >=30Mb)	%	LTC	Annuelle	
* Nombres d'usagers utilisant les outils / services en ligne	Nombre d'usagers	LTC	Annuelle	

➤ Orientation 4 : Vivre solidaires

Axe d'intervention	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
4.1 Offrir un habitat performant et solidaire	*Nombre de logements améliorés dans le parc privé (amélioration thermique, travaux lourds, adaptation du logement au vieillissement et au handicap, ravalement de façade) qui ont bénéficié de financements de LTC (aides à la pierre et aides propres)	Nombre de logements	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	*Nombre de logements publics sociaux et communaux améliorés thermiquement	Nombre de logements	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	* Nombre de logements sociaux produits annuellement (neuf ou ancien) – bailleurs privés ou publics (organismes HLM et communes)	Nombre de logements	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	*Nombre de situations d'habitat indigne traitées dans le cadre du comité local habitat indigne (santé et sécurité)	Nombre de situations d'habitats indignes	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	*Nombre de ménages conseillés par le point info habitat et répartition par thématique (amélioration thermique,	Nombre de ménages	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle

	adaptation du logement au vieillissement et au handicap, l'accession à la propriété)			
	*Nombre de parcours d'accompagnement ménages (comprenant une évaluation thermique et un diagnostic ergothérapeute)	Nombre de parcours	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	Indicateurs d'impact	Unité	Source	Fréquence mesure
	* Montants de travaux générés par les aides de LTC dans le cadre des travaux de rénovation thermique	Keuros	LTC/Observatoire de l'habitat et du foncier	Annuelle
	Indicateurs de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
4.2 Favoriser la cohésion sociale	* Nombre d'usagers accueillis au sein des « maisons de service public »	Nombre d'usagers	LTC	Annuelle
	*Nombre d'enfants accueillis au sein des multi-accueils	Nombre d'enfants	LTC	Annuelle
	* Nombre d'heures d'accueil en petite enfance / enfance / jeunesse	Nombre d'heures	LTC	Annuelle
	* Taux de remplissage des structures d'accueil enfance	%	LTC	Annuelle
	* Taux de couverture de la petite enfance en accueil individuel ou collectif	%	LTC	Annuelle
	* Nombre de familles informées sur les modes d'accueil du jeune enfant	Nombre de familles	LTC	Annuelle
	* Nombre de jeunes accueillis en service information jeunesse	Nombre de jeunes	LTC	Annuelle
	* Nombre d'actions menées en faveur du développement de la solidarité intergénérationnelle	Nombre d'actions	LTC	Annuelle
	* Part des repas livrés aux centres de loisirs par des prestataires engagés dans une démarche de développement durable	%	LTC	Annuelle

	Indicateur de réalisation ou de résultat	Unité	Source	Fréquence mesure
4.3 Soutenir le développement culturel et sportif	Fréquentation des équipements aquatiques communautaires (Forum de Trégastel, Piscine Ti Dour, O'Trégor)	Nombre d'entrées	LTC	Annuelle
	Nombre d'inscrits au conservatoire de musique communautaire	Nombre d'inscrits	LTC	Annuelle
	Fréquentation des équipements culturels communautaires (Théâtre de l'Arche, Le Sillon, le Carré Magique, Galerie du Dourven, Planétarium)	Nombre d'entrées	LTC	Annuelle